



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

IMPACTS DU SYSTÈME FINANCIER CANADIEN RELATIVEMENT À L'ENVIRONNEMENT ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**Rapport du Comité permanent de l'environnement et du
développement durable**

Angelo Iacono, président

**JANVIER 2026
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

IMPACTS DU SYSTÈME FINANCIER CANADIEN RELATIVEMENT À L'ENVIRONNEMENT ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable

**Le président
Angelo Iacono**

JANVIER 2026

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSIDENT

Angelo Iacono

VICE-PRÉSIDENTS

Ellis Ross

Patrick Bonin

MEMBRES

Carol Anstey

David Bexte

Bruce Fanjoy

Wade Grant

Branden Leslie

Shannon Miedema

Eric St-Pierre

GREFFIER DU COMITÉ

Leif-Erik Aune

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Recherche et éducation

Alison Clegg, analyste

Sarah Yakobowski, analyste

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

44^E LÉGISLATURE – 1^{ÈRE} SESSION

PRÉSIDENT

Francis Scarpaleggia

VICE-PRÉSIDENTS

Dan Mazier

Monique Pauzé

MEMBRES

Shafqat Ali

Sophie Chatel

Laurel Collins

Gérard Deltell

Michael Kram

Branden Leslie

Lloyd Longfiled

Leah Taylor Roy

Adam van Koeverden

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Omar Alghabra

Taylor Bachrach

Terry Duguid

Matthew Green

Lisa Hepfner

Leslyn Lewis

Ron McKinnon

Kyle Seeback

Fraser Tolmie

Ryan Turnbull

Sameer Zuberi

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Natalie Jeanneault

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Recherche et éducation

Alison Clegg, analyste

Poonam Jusrut, analyste

Sarah Yakobowski, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié les impacts climatiques et environnementaux reliés au système financier canadien et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES RECOMMANDATIONS	1
IMPACTS DU SYSTÈME FINANCIER DU CANADA RELATIVEMENT À L'ENVIRONNEMENT ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	3
1. Introduction	3
2. Contexte	4
3. Lettres envoyées par le Comité au gouvernement à la fin de l'audition des témoins	6
4. Le système financier canadien	7
5. Les changements climatiques, l'environnement et les liens avec le système financier	8
Les engagements du Canada en faveur de la protection de la biodiversité	8
Les engagements du Canada en matière de changements climatiques	9
Impacts des changements climatiques et de l'environnement sur le système financier du Canada	11
Impacts du système financier du Canada sur les changements climatiques et l'environnement	15
6. La finance durable au Canada : Contexte	16
Définition de la finance durable	16
Groupe d'experts sur la finance durable	17
Conseil d'action en matière de finance durable	18
Le Bureau du surintendant des institutions financières et les risques liés au changement climatique	19
7. Architecture de la finance durable : Les éléments de base	21
A. Les taxonomies de l'économie verte et de la transition	22
B. Divulcation	27
Information financière relative au climat	27
La biodiversité et la divulgation des risques financiers liés à la nature	33
Désinvestissement	34

C. Plans de transition	35
8. Réglementation et législation	36
Loi sur la finance alignée sur le climat (projet de loi S-243)	38
9. Les cinq grandes banques du Canada : Engagements et actions pour la carboneutralité	39
10. Conclusion	44
 ANNEXE A : LETTRES ENVOYÉES PAR LE COMITÉ AU GOUVERNEMENT EN 2024	 47
 ANNEXE B : LISTE DES TÉMOINS	 53
 ANNEXE C : LISTE DES MÉMOIRES	 59
 DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	 61
 OPINION DISSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	 63
 OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS	 67

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le système financier canadien soit réformé afin de respecter les engagements climatiques, comme le prévoit le projet de loi S-243, Loi sur la finance alignée sur le climat (44^e législature, 1^{re} session), qui fournirait elle-même un cadre réglementaire rigoureux basé sur la science pour réaliser des plans de transitions et des rapports d'étape annuels et qui répondrait aux préoccupations liées à l'écoblanchiment dans le domaine de l'action climatique.

44

Recommandation 2

Que le Bureau du surintendant des institutions financières reconsidère l'interprétation de son mandat, comme l'a suggéré le Commissaire à l'environnement et au développement durable et publie des lignes directrices détaillées sur les plans de transition.

44

Recommandation 3

Que les gestionnaires de fonds de pension publics sous réglementation fédérale, en particulier l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, soient tenus de divulguer intégralement leurs investissements dans des fonds de capital-investissement.

45

Recommandation 4

Qu'un groupe de travail sur le développement durable soit créé au sein du Bureau de la concurrence et que les règles soient renforcées pour lutter contre l'écoblanchiment dans le secteur financier et pour sévir contre cette pratique.

45

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada exclue les combustibles fossiles de l'élaboration de lignes directrices canadiennes sur l'investissement durable, tel que prescrit dans le budget de 2025.

45



IMPACTS DU SYSTÈME FINANCIER DU CANADA RELATIVEMENT À L'ENVIRONNEMENT ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1. INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte de l'information recueillie par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes (le Comité) sur l'adéquation entre le système financier du Canada et les mesures visant à limiter les changements climatiques et à atteindre des objectifs environnementaux, comme la protection de la biodiversité.

Le 31 octobre 2023, le Comité a convenu d'entreprendre une étude conformément à la motion suivante :

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude portant sur les impacts climatiques et environnementaux reliés au système financier canadien, incluant les institutions bancaires et fonds de pension sous juridiction fédérale;

Que cette étude comprenne 1) un état des lieux des pratiques actuelles et 2) une analyse des mécanismes législatifs et réglementaires à la disposition du gouvernement du Canada qui permettraient l'alignement de son régime financier avec l'Accord de Paris, favorisant ainsi la réduction des risques inhérents, notamment, les risques physiques et les risques de transition;

Que le Comité invite le Groupe d'experts sur la finance durable, des organismes à l'international comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les Nations [U]nies, la ministre des Finances, le ministre de l'Environnement et des Changements climatiques, le Gouverneur de la Banque du Canada, le Commissaire à l'environnement et au développement durable, les dirigeants des cinq grandes banques canadiennes (RBC, TD, CIBC, BMO, Banque Scotia), les coopératives, experts et autres parties prenantes;



Que le Comité tienne un minimum de neuf rencontres, qu'il fasse rapport de ses constatations et recommandations à la Chambre des communes¹.

Au moment de la dissolution de la 44^e législature, le Comité n'avait pas déposé de rapport contenant les conclusions de son étude.

À la 45^e législature, le 2 octobre 2025, le Comité a convenu de rédiger un projet de rapport sur cette étude, conformément à la motion suivante :

Que le Comité procède à la rédaction d'un projet de rapport sur l'étude sur les impacts climatiques et environnementaux reliés au système financier canadien entrepris durant la première session de la 44^e législature sans recevoir de nouveaux témoignages, et que les témoignages et les documents recueillis par le Comité au sujet de l'étude soient pris en considération par le Comité durant la session en cours².

Le Comité a consacré neuf réunions, du 9 mai 2024 au 18 novembre 2024, à l'audition des témoins. Il a entendu en tout 61 personnes, en plus de recevoir 7 mémoires. Les particuliers et les organismes de divers horizons professionnels qui ont participé à l'étude – économistes, avocats, comptables, dirigeants des cinq grandes banques du Canada, organisations environnementales et non gouvernementales, universitaires, responsables fédéraux, gestionnaires de portefeuille de placement, associations de gens d'affaires, groupes de réflexion et spécialistes de la finance durable – ont exprimé une gamme de points de vue, lesquels sont présentés dans leurs grandes lignes ci-dessous. Pour connaître la totalité des perspectives avancées, le lecteur est invité à se référer aux témoignages et aux mémoires intégraux. Le Comité remercie sincèrement tous les participants à son étude.

2. CONTEXTE

Depuis la fin des audiences du Comité, en 2024, le contexte politique mondial a changé. Notamment, dans le sillage de l'élection générale qui a eu lieu aux États-Unis en 2024, les engagements nationaux et internationaux de ce pays dans le domaine de l'environnement ont connu un affaiblissement. Par exemple, le versement de fonds pour mesures environnementales qui était prévu dans la *Inflation Reduction Act* de 2022 est

1 Chambre des communes, Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI), 44^e législature, 1^{re} session, [Procès-verbal](#), 31 octobre 2023.

2 ENVI, 45^e législature, 1^{re} session, [Procès-verbal](#), 2 octobre 2025.

suspendu jusqu'à nouvel ordre³. Le pays a aussi annoncé son retrait de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)⁴. Cela dit, la crise climatique demeure urgente, et des solutions financières sont toujours nécessaires.

Autre changement, l'Alliance bancaire Net Zéro — dont faisaient partie les cinq plus grandes banques du Canada, soit la Banque Toronto-Dominion (Banque TD), la Banque royale du Canada (RBC), la Banque Scotia, la Banque de Montréal (BMO) et la Banque canadienne impériale de commerce (CIBC), lors de leur comparution devant le Comité⁵ — a été dissoute en 2025, ces banques⁶ et plusieurs grandes institutions financières des États-Unis ayant choisi de s'en retirer⁷. L'Alliance bancaire Net Zéro avait été établie dans la foulée de l'Alliance financière de Glasgow pour la carboneutralité, une initiative coprésidée par l'ancien gouverneur de la Banque du Canada et de la Banque d'Angleterre, Mark Carney. Dans le cadre de cette fonction, M. Carney a participé à la promotion des objectifs de l'Alliance bancaire net zéro et a encouragé les institutions financières à y adhérer. Son implication s'est concentrée sur la promotion des engagements volontaires en faveur de la carboneutralité au sein du secteur financier mondial et sur le soutien à l'élaboration de lignes directrices et à la définition d'attentes pour les institutions membres.

Le budget fédéral de 2025, intitulé « Un Canada fort » et déposé le 4 novembre 2025, contient certaines mesures liées à l'objet de l'étude du Comité. Par exemple, le gouvernement y dit son soutien à l'élaboration d'une taxonomie de la finance durable⁸ d'ici la fin de 2026, et il s'y engage à collaborer avec les provinces et les territoires à l'amélioration de la divulgation des données climatiques⁹ à la grandeur de l'économie¹⁰.

3 La Maison-Blanche, [Unleashing American Energy](#), décret présidentiel, 20 janvier 2025.

4 La Maison-Blanche, [Putting America first in international agreements](#), décret présidentiel, 20 janvier 2025.

5 ENVI, [Procès-verbal](#), 30 mai 2024, 1540 (M. Daan Van Acker, gestionnaire de programme, InfluenceMap).

6 Naimul Karim, *Financial Post*, « [RBC becomes the last big Canadian bank to quit major global climate alliance](#) », 31 janvier 2025.

7 Damien Gayle, *The Guardian*, « [Banking industry's net zero alliance shuts down amid faltering climate commitments](#) », 3 octobre 2025.

8 Selon l'Initiative finance du PNUE, les [taxonomies de la finance durable](#) sont des outils qui « aident les gouvernements à déterminer les activités économiques qu'ils peuvent considérer comme "vertes" ». Le sujet est traité en détail dans la suite du rapport.

9 Selon la Banque centrale européenne, les [déclarations relatives au climat](#) « sont des documents publiés par certaines organisations — entreprises, banques, institutions ... décrivant l'empreinte carbone de leurs activités et leur exposition aux risques liés au climat. Elles nous montrent dans quelle mesure les activités d'une organisation influencent et sont influencées par le changement climatique. » Le sujet est traité en détail dans la suite du rapport.

10 Gouvernement du Canada, [Un Canada fort : Budget 2025](#), 4 novembre 2025, pp. 132–133.



Enfin, le contexte est également différent du fait de l'incertitude qui caractérise actuellement les droits de douane et le commerce et ébranle la confiance des entreprises et des consommateurs¹¹. Le budget de 2025 envisage l'élaboration d'un cadre d'obligations durables qui permettrait l'émission d'obligations vertes et de transition qui s'harmonisent avec la taxonomie canadienne¹².

Cela dit, malgré cette évolution de la conjoncture nationale et mondiale depuis l'audition des témoins, les sujets discutés dans l'étude restent pertinents, d'autant que les impacts des changements climatiques demeurent une grave préoccupation des Canadiens¹³.

3. LETTRES ENVOYÉES PAR LE COMITÉ AU GOUVERNEMENT À LA FIN DE L'AUDITION DES TÉMOINS

À la fin de l'audition des témoins, le Comité a envoyé des lettres identiques au ministre de l'Environnement et du Changement climatique (qui était alors l'honorable Steven Guilbeault) et à la ministre des Finances (à l'époque l'honorable Chrystia Freeland). Dans ces lettres, datées du 28 novembre 2024, le Comité a dit estimer « important de fournir ses recommandations prioritaires » avant le dépôt de son rapport complet à la Chambre des communes. Les recommandations du Comité aux deux ministres étaient les suivantes :

- Aligner le système financier du Canada sur les engagements climatiques, « comme le prévoit le projet de loi S-243, la Loi sur la finance alignée sur le climat¹⁴ »;
- Donner instruction au Bureau du surintendant des institutions financières de publier des lignes directrices détaillées sur les plans de transition, et veiller à ce que son mandat l'habilite à surveiller les risques financiers liés aux changements climatiques encourus par les institutions financières

11 Par exemple, Banque du Canada, [Les droits de douane et l'incertitude liée aux politiques commerciales nuisent à l'économie canadienne](#), 20 mars 2025.

12 Gouvernement du Canada, [Un Canada fort : Budget 2025](#), 4 novembre 2025, pp. 132–133.

13 P.ex., ENVI, [Témoignages](#), 23 mai 2024, 1605 (Jason Clark, directeur national, Plaidoyer sur le changement climatique, Bureau d'assurance du Canada).

14 LEGISinfo, 44e législature, 1re session, [S-243, Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois](#).

sous réglementation fédérale, « comme l'a suggéré le commissaire à l'environnement et au développement durable¹⁵ »;

- Exiger des gestionnaires de fonds de pension publics sous réglementation fédérale, « en particulier l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public », qu'ils divulguent « intégralement leurs investissements dans des fonds de capital-investissement »;
- Créer un « groupe de travail sur le développement durable » au sein du Bureau de la concurrence et renforcer les règles pour lutter et « sévir contre » l'écoblanchiment¹⁶.

Les ministres étaient invités dans ces lettres, qui se trouvent à l'annexe A du présent rapport, à y répondre dans les 30 jours; ils ne l'avaient toutefois pas fait à la prorogation de la 1^{re} session de la 44^e législature, le 6 janvier 2025¹⁷, ni à la dissolution subséquente du Parlement le 23 mars 2025¹⁸.

4. LE SYSTÈME FINANCIER CANADIEN

Le système financier canadien est constitué d'un réseau d'institutions et de marchés qui facilite la circulation de l'argent et du crédit dans l'ensemble de l'économie et qui permet aux entreprises et à d'autres organisations d'effectuer des opérations financières et de mener d'autres activités. Il est interconnecté avec le système financier mondial et les structures commerciales internationales.

Selon la Banque du Canada, le système financier canadien compte trois grandes composantes :

15 Cette recommandation semble donner suite aux constatations et recommandations formulées dans un audit de performance, Bureau du vérificateur général du Canada, Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada, [Rapport 4 : La supervision des risques financiers liés aux changements climatiques — Bureau du surintendant des institutions financières Canada](#), 2023.

16 ENVI, [Lettre au ministre de l'Environnement et du Changement climatique](#), 28 novembre 2024; et ENVI, [Lettre au ministre des Finances](#), 28 novembre 2024.

17 Gouvernement du Canada, La Gazette du Canada, Partie II, volume 159, édition spéciale numéro 1, [Proclamation prorogeant le Parlement au 24 mars 2025 : TR/2025-9](#), 6 janvier 2025.

18 Gouvernement du Canada, La Gazette du Canada, Partie II, volume 159, édition spéciale numéro 3, [Proclamation dissolvant le Parlement : TR/2025-57](#), 24 mars 2025.



- les institutions financières (les banques, les coopératives financières, les compagnies d'assurance, les fonds de pension);
- les marchés financiers; et
- les systèmes de paiement¹⁹.

L'étude que vise le présent rapport a porté principalement sur les institutions financières et les marchés dans lesquels elles s'inscrivent.

5. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, L'ENVIRONNEMENT ET LES LIENS AVEC LE SYSTÈME FINANCIER

Des témoins ont parlé au Comité de l'influence mutuelle entre les systèmes financiers et la santé de l'environnement. En effet, les enjeux liés aux changements climatiques et à l'environnement ont un impact sur le système financier – par exemple, ils peuvent causer des risques physiques qui ont des conséquences financières. À l'inverse, la structure et le fonctionnement du système financier peuvent influencer sur le climat et l'environnement – par exemple, s'ils encouragent ou découragent certaines activités favorables ou non à la nature ou à la biodiversité.

La présente section du rapport rappelle les engagements que le Canada a pris en vue de protéger la biodiversité et la nature et de limiter les changements climatiques par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). On y trouvera ensuite une description des répercussions des changements climatiques et de l'environnement sur le système financier, et vice-versa.

Les engagements du Canada en faveur de la protection de la biodiversité

Les témoins ont expliqué que plus de 50 % de l'activité économique mondiale dépend directement de la nature²⁰. Dans son mémoire, la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) a expliqué que le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal, adopté en 2022, « a établi, dans ses cibles 14 et 15, l'obligation réciproque des états et des institutions financières d'implanter un cadre de divulgation des impacts et

19 Banque du Canada, *Grandes fonctions*.

20 Forum économique mondial (2020) | *The New Nature Economy Report*, dans Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP Québec), *mémoire présenté au Comité ENVI*, novembre 2024, p. 3.

dépendances vis-à-vis la nature²¹ ». Par sa signature du Cadre mondial Kunming-Montréal, le Canada, tout comme 195 autres pays, s'est engagé à protéger 30 % des terres et des eaux d'ici 2030²². La SNAP Québec a précisé ce qui suit :

[S]i le nouveau cadre mondial pour la biodiversité fixe une cible de 30 % d'aires protégées d'ici 2030, c'est parce qu'elles sont un outil indispensable pour renverser le déclin de la biodiversité. Avec actuellement 13,7 % du territoire protégé au Canada, il est urgent d'unir les efforts pour atteindre les nouvelles cibles internationales et protéger les écosystèmes qui fournissent des contributions vitales à notre économie et notre société²³.

Les engagements du Canada en matière de changements climatiques

Le Canada est partie aux principaux accords internationaux relatifs aux changements climatiques : la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*²⁴ (CCNUCC) et l'*Accord de Paris*²⁵ de 2015, lequel a été négocié dans le cadre de la CCNUCC. Le Canada s'est officiellement engagé à réduire les émissions de GES, à s'adapter aux changements climatiques et à offrir aux pays en développement signataires du CCNUCC un soutien financier à l'appui des mesures d'atténuation²⁶ et d'adaptation. Le gouvernement du Canada fait régulièrement rapport des activités qu'il mène pour honorer ces engagements.

La majorité des climatologues conviennent que l'élévation de la température moyenne de la planète doit être limitée à près de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et nettement en dessous de 2 °C, pour qu'il y ait une réduction importante des risques et

21 Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec), [mémoire présenté au Comité ENVI](#), novembre 2024, p. 3.

22 Gouvernement du Canada, [Conserver 30 % du territoire canadien d'ici 2030 : Vision pour l'avenir](#); Environnement et Changement climatique Canada, « [Le Canada contribue à mener le monde à une entente sur l'exceptionnel Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité](#) », communiqué de presse, 20 décembre 2022.

23 Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec), [mémoire présenté au Comité ENVI](#), novembre 2024, p. 6.

24 Nations Unies, [la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#), 1992.

25 Nations Unies, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, [Accord de Paris](#), 2015.

26 Les mesures d'« atténuation du changement climatique » visent la prévention des changements climatiques, le plus souvent par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les mesures d'« adaptation au changement climatique » visent l'ajustement aux conséquences du changement climatique, comme la hausse des températures ou l'accroissement de la fréquence et de la force des tempêtes.



des répercussions des changements climatiques²⁷. Les signataires de l'*Accord de Paris* de 2015 se sont engagés à réduire suffisamment la quantité d'émissions de GES pour que le réchauffement de la planète se situe à un niveau « bien en dessous de 2 °C » par rapport aux niveaux préindustriels moyens et à mener « des efforts encore plus poussés pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C²⁸ ».

Aux termes de l'*Accord de Paris*, le Canada s'était d'abord engagé à réduire les émissions de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. Le Canada a ensuite renforcé son engagement, comme l'exige l'Accord; ainsi, en 2021, il a fait passer sa cible à une réduction de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030²⁹. Plus récemment, en février 2025, il a soumis une contribution déterminée au niveau national visant « à réduire les émissions de 45 à 50 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2035³⁰ ».

Toutefois, selon le Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable de 2025, dans les deux premiers rapports publiés au titre de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, on a constaté que les mesures et le rythme actuel de réduction des émissions étaient insuffisants pour réduire les émissions de 40 % à 45 % sous le niveau de 2005 d'ici 2030. Depuis, la tarification du carbone pour les consommateurs a été éliminée³¹.

27 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), *Approbation par les gouvernements du Résumé à l'intention des décideurs relatif au Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C*, communiqué, 8 octobre 2018.

Note : Le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC), l'organe onusien chargé d'évaluer les activités scientifiques consacrées aux changements climatiques, décrit sa structure et son fonctionnement comme suit :

Par ses évaluations, le GIEC détermine l'état des connaissances sur les changements climatiques. Il détermine les éléments sur lesquels la communauté scientifique s'accorde, ceux à propos desquels les opinions divergent et ceux qui nécessitent de plus amples recherches. Dans un souci d'objectivité et de transparence, les rapports du GIEC sont rédigés et révisés en plusieurs étapes. Le GIEC ne conduit pas ses propres travaux de recherche. Les rapports du GIEC sont neutres, pertinents sur le plan des politiques, mais ne nourrissent aucune visée normative. Les rapports d'évaluation occupent une place centrale dans les négociations internationales sur les mesures à prendre pour faire face au changement climatique. Créé en 1988 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le GIEC compte 195 pays membres.

28 Gouvernement du Canada, *L'Accord de Paris*.

29 Bureau de vérificateur général du Canada, 2021 — Rapports 3 à 7 du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada, *Rapport 5 — Leçons tirées de la performance du Canada dans le dossier des changements climatiques*, 2021.

30 Gouvernement du Canada, *Contribution déterminée au niveau national du Canada pour 2035*, p. 1.

31 Ministère des Finances Canada, *Élimination de la tarification du carbone pour les consommateurs à compter du 1^{er} avril 2025*.

Le gouvernement devra donc renforcer ou ajouter des mesures s'il compte respecter les engagements nationaux et internationaux du Canada. En date de 2023, la plus récente année pour laquelle des données sont disponibles, les émissions ont seulement été réduites de 8,5 % depuis 2005, ce qui est loin de l'objectif provisoire de réduction des émissions de 20 % d'ici 2026 et de l'objectif ultime d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050³². Le commissaire a affirmé que « [l]e Canada demeure le membre le moins performant des pays du Groupe des Sept depuis 1990 et 2005³³ ».

De plus, le gouvernement du Canada s'est engagé à atteindre l'objectif de la carboneutralité d'ici 2050³⁴, lequel a été consacré dans la loi en juin 2021 par la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*³⁵. Cette loi exige que le gouvernement du Canada fixe des objectifs nationaux de réduction des GES tous les cinq ans, à compter de 2030, et élabore des plans pour les atteindre, dans le but d'arriver à la neutralité carbone d'ici 2050. Le préambule de la loi précise que « le gouvernement du Canada reconnaît que son plan visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 devrait contribuer à rendre l'économie canadienne plus résiliente, plus inclusive et plus compétitive³⁶ ».

Impacts des changements climatiques et de l'environnement sur le système financier du Canada

Dans sa Revue du système financier – 2023, la Banque du Canada note que les changements climatiques peuvent menacer la stabilité du système financier :

Les changements climatiques présentent [...] des risques importants, comme des perturbations découlant de phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et l'incertitude entourant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Des différences persistent dans la façon de mesurer ces risques partout dans le monde, et la divulgation de ceux-ci demeure insuffisante³⁷.

32 Bureau du vérificateur général, 2025 – Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable, La mise en œuvre de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité — Mesures financières, « [Survol](#) », 6 novembre 2025.

33 Bureau du vérificateur général, 2025 – Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable, [La mise en œuvre de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité — Mesures financières](#), 6 novembre 2025, p. 1.

34 Gouvernement du Canada, [Contribution déterminée au niveau national 2021 du Canada en vertu de l'Accord de Paris](#), p. 1.

35 [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#), L.C. 2021, ch. 22.

36 *Ibid.*

37 Banque du Canada, « [Revue du système financier – 2023](#) ».



Certains témoins ont fait valoir que le système financier canadien est très vulnérable à la fois aux risques physiques des changements climatiques et aux défis posés par la transition³⁸. Dans un rapport de 2023, le commissaire à l'environnement et au développement durable a illustré les deux types de risques financiers que les changements climatiques posent pour l'économie et le système financier (figure 1).

38 P.ex., ENVI, [*Témoignages*](#), 28 octobre 2024, 1100 (Nathan de Arriba-Sellier, directeur, Erasmus Platform for Sustainable Value Creation, Rotterdam School of Management, Erasmus University); ENVI, [*Témoignages*](#), 23 septembre 2024, 1120 (Michael Coffin, chef, secteurs pétrolier, gazier et minier, Carbon Tracker Initiative).

Figure 1 — Exemples de la façon dont les deux types de risques financiers liés aux changements climatiques peuvent avoir une incidence sur l'économie et le système financier



Source : Bureau de vérificateur général du Canada, 2023 — Rapports 1 à 5 du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada, [Rapport 4 — La supervision des risques financiers liés aux changements climatiques — Bureau du surintendant des institutions financières du Canada](#), 20 avril 2023.



Bryan Detchou (directeur principal, Ressources naturelles, environnement et durabilité, Chambre de commerce du Canada) a résumé comme suit les risques que les changements climatiques représentent pour les entreprises et le système financier :

Il est généralement reconnu que les changements climatiques représentent un défi important pour les entreprises, qu'il s'agisse des coûts élevés occasionnés par les événements perturbateurs ou de l'incertitude accrue qu'ils engendrent chez les entreprises au vu de ce qu'elles devraient investir et de la façon dont elles devraient le faire³⁹.

Jason Clark (directeur national, Plaidoyer sur le changement climatique, Bureau d'assurance du Canada), évoquant l'impact que, par exemple, la hausse de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles partout au pays peut avoir sur l'économie et le secteur financier du Canada, a rappelé que les feux de forêt de Fort McMurray en 2016 ont « causé une contraction trimestrielle du PIB national », et que la météo extrême en 2023 a suscité des dommages assurés de 3,5 milliards de dollars au Canada⁴⁰. M. Clark a ajouté qu'on devrait accorder plus d'attention aux risques physiques qu'aux risques de la transition, alors que c'est souvent l'inverse qui se produit⁴¹.

Sous un angle différent, Faith Goodman (directrice générale, Goodman Sustainability Group Inc.) a signalé le potentiel de croissance économique que pourrait saisir le Canada en s'attaquant aux risques des changements climatiques et en travaillant à la transformation carboneutre du secteur financier :

[I]l faut adopter une approche systémique macroéconomique, qui accélérera dûment les interventions et les impacts, si nous voulons atteindre les objectifs climatiques du Canada en matière de carboneutralité. Le consensus général est que les investissements dans la décarbonisation peuvent être mobilisés plus efficacement si nous recalibrons notre approche afin qu'elle soit axée sur des risques équilibrés pour les entreprises de toutes les tailles et pour tous les secteurs, donnant ainsi accès à du capital à coût moindre. Voilà ce qui alimentera la croissance et la compétitivité⁴².

39 ENVI, [Témoignages](#), 23 mai 2024, 1540 (Bryan Detchou, directeur principal, Ressources naturelles, environnement et durabilité, Chambre de commerce du Canada).

40 ENVI, [Témoignages](#), 23 mai 2024, 1550 (Jason Clark).

41 *Ibid.*

42 ENVI, [Témoignages](#), 30 mai 2024, 1535 (Faith Goodman, directrice générale, Goodman Sustainability Group Inc.).

Impacts du système financier du Canada sur les changements climatiques et l'environnement

L'impact du système financier canadien sur l'environnement a aussi fait l'objet d'interventions. Ainsi, plusieurs témoins et auteurs de mémoires ont expliqué que le financement des sociétés pétrolières et gazières (et, partant, de l'extraction de combustible fossile) cause les émissions de GES qui accélèrent les changements climatiques⁴³. Par exemple, Oxfam-Québec a fait valoir dans son mémoire que les institutions financières canadiennes devraient réduire ou éliminer progressivement le financement de l'industrie des combustibles fossiles, afin de réduire les émissions de GES⁴⁴.

L'Organisation de développement et de coopération économiques (l'OCDE) travaille sur le financement de la biodiversité⁴⁵ depuis plus d'une décennie, étudiant les instruments économiques qui incitent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Le rapport de 2021, Biodiversité, capital naturel et économie : Un guide politique pour les ministres des Finances, de l'Économie et de l'Environnement [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT], contient une section avec des recommandations sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur financier. On y souligne que les acteurs financiers sont tributaires de la nature, et que leurs actions, lorsqu'ils la dégradent, se retournent contre eux en ce sens qu'elles augmentent leurs risques :

Les risques liés à la nature pour les entreprises, et pour leurs financiers et investisseurs, sont omniprésents, mais mal compris et largement invisibles et mal évalués. À noter entre autres la rentabilité des entreprises qui est tributaire de la nature, ainsi que les effets néfastes des activités commerciales et des décisions financières sur la nature. Les dépendances, les impacts et les risques liés à la nature ne sont pratiquement pas compensés par le secteur financier et les entreprises bénéficiaires des investissements. Il en résulte une mauvaise répartition des capitaux, l'exposition du secteur financier aux

43 Oxfam-Québec, [mémoire présenté au Comité ENVI](#), 21 novembre 2024; Peter Dietsch, [mémoire présenté au Comité ENVI](#), septembre 2024; ENVI, [Témoignages](#), 4 novembre 2024, 1145 (Hugues Chenet, professeur associé, IESEG School of Management, à titre personnel); ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2024, 1645 (Karine Péloffy, avocate et cheffe de projet finance durable, Ecojustice); ENVI, [Témoignages](#), 28 octobre 2024, 1105 (Keith Stewart, stratège principal en matière d'énergie, Greenpeace Canada); ENVI, [Témoignages](#), 23 septembre 2024, 1215 (Julie Segal, responsable de programme, Finance climatique, Environmental Defence Canada); ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2024, 1650 (Richard Brooks); ENVI, [Témoignages](#), 23 septembre 2024, 1215 (Gareth Gransauil, co-directeur exécutif, Re•generation).

44 Oxfam-Québec, [mémoire présenté au Comité ENVI](#), 21 novembre 2024.

45 Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE), [Biodiversité, eau et écosystèmes](#).



risques liés à la biodiversité et des effets néfastes sur la nature qui nuisent au bien-être de la société⁴⁶.

6. LA FINANCE DURABLE AU CANADA : CONTEXTE

Définition de la finance durable

La « finance durable » est une des composantes du Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030 – le plan du Canada pour atteindre ses cibles au titre de l'*Accord de Paris*, conformément à la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*. Le Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030 définit le concept et l'importance de la finance durable comme suit :

Le secteur financier du Canada jouera un rôle névralgique dans la collecte des fonds nécessaires et leur l'orientation afin les objectifs climatiques du Canada. Pour ce faire, le secteur financier devra intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tout au long du processus de prise de décisions financières. On parle généralement ici de finance durable.

...

La finance durable est également un important outil stratégique transversal nécessaire à l'atteinte des objectifs climatiques du Canada de 2030 et de 2050. Les initiatives de finance durable peuvent contribuer à réunir les investissements privés nécessaires et à amplifier les signaux actuels de politiques sur les changements climatiques d'une manière favorable aux entreprises. La finance durable permet par ailleurs de mobiliser les investissements du secteur privé, de les rendre compatibles avec les objectifs climatiques et environnementaux et de favoriser la stabilité financière liée aux risques climatiques.

L'information financière relative aux changements climatiques, un élément clé de la finance durable, est essentielle à la prise en compte du risque des changements climatiques dans les marchés financiers. L'augmentation et l'amélioration de l'information financière relative aux changements climatiques offrent une vision plus rigoureuse de la résilience climatique et des risques et opportunités, ce qui contribue à une prise de décisions plus éclairées en matière d'investissement, de crédit et de souscription d'assurances. Les marchés, les prêteurs, les assureurs, les investisseurs, les décideurs et les simples citoyens ont besoin de renseignements normalisés au sujet des risques et possibilités liés aux changements climatiques auxquels les organisations sont

46 OCDE, [Biodiversity, Natural Capital and the Economy: A Policy Guide for Finance, Economic and Environment Ministers](#), 21 mai 2021, p. 40 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

confrontées pour s'assurer que l'estimation des actifs est faite correctement de sorte à tenir compte de ces risques⁴⁷.

Groupe d'experts sur la finance durable

En avril 2018, le ministre des Finances et le ministre de l'Environnement et du Changement climatique ont créé le Groupe d'experts sur la finance durable (GEFD) et l'ont chargé de préparer un rapport contenant des recommandations au gouvernement fédéral pour « généraliser la finance durable⁴⁸ ». Le GEFD était composé de Tiff Macklem, d'Andrew Chisholm, de Kim Thomassin et de Barbara Zvan.

En juin 2019, le GEFD a publié son rapport final, qui contenait les 15 recommandations suivantes (Tableau 1) « visant à stimuler les activités, les structures et les comportements essentiels du marché pour généraliser la finance durable⁴⁹ ».

Tableau 1 — Recommandations du rapport final du Groupe d'experts sur la finance durable

Recommandation #	Recommandation
Recommandation 1	Définir le cheminement à long terme du Canada vers une économie à faibles émissions et respectueuse du climat, secteur par secteur, et élaborer un plan d'immobilisations.
Recommandation 2	Permettre aux Canadiens d'affecter leur épargne à des investissements respectueux du climat et offrir des incitatifs à le faire.
Recommandation 3	Mettre sur pied un conseil canadien d'action en matière de finance durable, appuyé par un secrétariat interministériel, pour conseiller et aider le gouvernement du Canada à la mise en œuvre des recommandations.
Recommandation 4	Créer un centre canadien d'information et d'analyse climatiques (CCIAC) à titre de source faisant autorité en matière d'information et d'analyse des données sur le climat.
Recommandation 5	Définir et appliquer une approche canadienne de mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat (GTDFC).

47 Environnement et changement climatique Canada, *Plan de réduction des émissions pour 2030 : prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte*, 2022, p. 87.

48 Gouvernement du Canada, Groupe d'experts sur la finance durable, *Rapport finale du Groupe d'experts sur la finance durable - Mobiliser la finance pour une croissance durable*, 2019.

49 *Ibid.*, p. iv.



Recommandation #	Recommandation
Recommandation 6	Clarifier la portée de l'obligation fiduciaire dans le contexte des changements climatiques.
Recommandation 7	Promouvoir un écosystème de soutien financier informé.
Recommandation 8	Intégrer les risques liés au climat à la surveillance, à la réglementation et à la supervision du système financier.
Recommandation 9	Assurer l'expansion du marché canadien des instruments verts à taux fixe, et instaurer une norme générale à l'appui du financement axé sur la transition.
Recommandation 10	Promouvoir l'investissement durable en tant qu'investissement normal au sein de la communauté canadienne de gestion des actifs.
Recommandation 11	Définir l'avantage du Canada sur le marché des technologies propres et sa stratégie de financement.
Recommandation 12	Soutenir l'industrie canadienne du pétrole et du gaz naturel à se bâtir un avenir à faible émission et compétitif à l'échelle mondiale.
Recommandation 13	Accélérer le développement d'un marché dynamique de la rénovation d'immeubles privés.
Recommandation 14	Harmoniser la stratégie du Canada en matière d'infrastructures avec les objectifs de croissance durable à long terme, et tirer parti des capitaux privés pour assurer son exécution.
Recommandation 15	Mobiliser les investisseurs institutionnels canadiens dans le financement du réseau canadien d'électricité du futur.

Source : Tableau préparé par la Bibliothèque du Parlement à partir de données tirées de Gouvernement du Canada, [*Rapport final du Groupe d'experts sur la finance durable : Mobiliser la finance pour une croissance durable*](#), 2019, p. iv–v.

Conseil d'action en matière de finance durable

Conformément aux recommandations du GEFD, le ministre des Finances et la ministre de l'Environnement et du Changement climatique ont lancé le Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD), en mai 2021, « pour soutenir la croissance d'un marché financier efficace et durable⁵⁰ ». Bien que son « accent initial ait été mis sur l'amélioration des divulgations financières liées au climat dans les secteurs privé et public du Canada, conformément aux recommandations du [Groupe de travail sur

⁵⁰ Ministère des Finances Canada, [*Le Canada met sur pied le Conseil d'action en matière de finance durable*](#), communiqué, 12 mai 2021.

l'information financière relative aux changements climatiques] », son « mandat principal [consistait] à formuler des recommandations sur l'infrastructure de marché essentielle nécessaire pour attirer et élargir la finance durable au Canada⁵¹ ». De plus, le CAFD « [a travaillé] en étroite collaboration avec le Groupe consultatif pour la carboneutralité, [...] un organe indépendant et nouveau, pour veiller à ce que les considérations climatiques soient prises en compte dans la prise de décisions financières publiques et privées⁵² », et « [il a aidé] à coordonner l'apport du secteur financier canadien à l'établissement des normes de base mondiales de [l'International Sustainability Standards Board] et à assurer leur application au Canada⁵³ ». Le CAFD a produit plusieurs rapports de recherche, et son mandat a pris fin le 31 mars 2024⁵⁴.

Le Bureau du surintendant des institutions financières et les risques liés au changement climatique

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est chargé de réglementer les institutions financières et les régimes de retraite « en vue d'accroître la confiance du public envers le système financier canadien⁵⁵ ». Organisme indépendant du gouvernement du Canada⁵⁶, il supervise toutes les institutions financières fédérales [IFF], soit plus de 400 institutions financières et 1 200 régimes de pension⁵⁷, dont :

- toutes les banques au Canada;
- toutes les sociétés de fiducie et de prêt constituées sous le régime des lois fédérales;

51 *Ibid.*

52 Gouvernement du Canada, [*Conseil d'action en matière de finance durable*](#).

53 *Ibid.*

54 *Ibid.*; Les rapports du CAFD comprennent : Conseil d'action en matière de finance durable, le [*Rapport de synthèse des Perspectives du Secteur privé sur l'amélioration des informations financières relative aux changements climatiques*](#), 2021; Conseil d'action en matière de finance durable, [*Rapport sur la feuille de route de la taxonomie – Mobiliser la finance pour une croissance durable en définissant les investissements verts et les investissements de transition*](#), 2022; Conseil d'action en matière de finance durable, [*Recommandations du CAFD au gouvernement du Canada sur l'élimination des obstacles à l'augmentation des capitaux privés pour les solutions de carboneutralité et en matière de résilience*](#), 2024.

55 [*Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*](#), L.R.C. 1985, ch. 18 (3^e suppl.), Partie I, Objectifs.

56 Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), [*À propos du BSIF : Notre histoire*](#).

57 BSIF, [*Entités réglementées*](#).



- des sociétés d'assurance;
- des sociétés de secours mutuels⁵⁸; et
- des régimes de retraite privés⁵⁹.

Peter Routledge (surintendant, Bureau du surintendant des institutions financières) a décrit ce que le BSIF fait et conseille à l'égard des risques liés aux changements climatiques :

Le BSIF suit un modèle de réglementation fondé sur des principes, et il définit les principes prudentiels généraux que nous demandons aux institutions financières de respecter. Contrairement à bon nombre de nos homologues ailleurs dans le monde, nous n'obligeons pas les institutions que nous réglementons à suivre des règles précises, parce que nous préférons publier des lignes directrices où sont exposées les saines pratiques de protection des créanciers, des déposants et des titulaires de police. Nous croyons que ce modèle fondé sur les principes favorise une plus grande résilience des institutions et coûte moins cher aux entreprises que nous réglementons.

Selon le BSIF, les risques que représentent les changements climatiques pour les institutions que nous réglementons équivalent à un risque financier émergent, dont les coûts ultérieurs sont incertains et non linéaires. Pendant que les économies s'adaptent aux changements climatiques, nous devons également reconnaître que les institutions financières auront l'occasion de financer les mesures d'adaptation et de tirer profit de cette activité⁶⁰.

Il a ajouté :

Nous avons élaboré la directive B-15 [sur la gestion du risque climatique] parce que les changements climatiques représentent une menace à long terme pour la santé financière des institutions financières. Nous avons l'intention de continuer d'aider les institutions financières à mieux gérer les risques climatiques en considérant qu'il s'agit d'un risque financier et d'une menace à leur santé financière⁶¹.

58 Le BSIF appelle « [sociétés de secours mutuels](#) » des organismes sans but lucratif qui offrent des assurances.

59 BSIF, [À propos du BSIF : Notre histoire](#).

60 ENVI, [Témoignages](#), 30 mai 2024, 1655 (Peter Routledge, surintendant, Bureau du surintendant des institutions financières).

61 ENVI, [Témoignages](#), 30 mai 2024, 1720 (Peter Routledge).

7. ARCHITECTURE DE LA FINANCE DURABLE : LES ÉLÉMENTS DE BASE

De nombreux témoins et auteurs de mémoires ont expliqué pourquoi il est important que le Canada participe à la finance durable, qui est décrite comme suit dans le Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030 : « [L]a collecte des fonds nécessaires et leur l'orientation afin [d'atteindre] les objectifs climatiques du Canada », « les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) [étant incorporés] tout au long du processus de prise de décisions financières⁶² ».

Par exemple, dans son mémoire, Ecojustice a prôné l'alignement du secteur financier du Canada sur les objectifs nationaux de réduction des émissions :

Nous avons besoin d'un secteur financier qui soutient les objectifs du Canada de réduire les émissions de gaz à effet de serre, au lieu de s'y opposer comme c'est le cas aujourd'hui; d'un secteur financier qui investit dans les solutions aux changements climatiques et en touche des avantages financiers. Et dans ce domaine, nous sommes également dangereusement à la traîne par rapport à nos partenaires commerciaux plus visionnaires⁶³.

Jonathan Arnold (directeur par intérim, Croissance propre, Institut climatique du Canada), abondant dans le même sens, a dit que, si le Canada prend du retard sur les normes mondiales émergentes en matière de finance durable, il ne pourra pas attirer les capitaux nécessaires pour maintenir ou augmenter « sa part de marché dans la transition énergétique⁶⁴ ».

Quelques témoins, cependant, se sont prononcés contre l'alignement du système financier sur les engagements climatiques⁶⁵. Par exemple, mettant en doute la capacité de la finance durable d'aboutir à des résultats environnementaux, Terrence Keeley

62 Environnement et Changement climatique Canada, *Plan de réduction des émissions pour 2030 : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte*, 2022, p. 87.

63 Ecojustice, *mémoire présenté au Comité ENVI*, document sans date publié sur le site Web du comité ENVI, 29 novembre 2024, p. 5.

64 ENVI, *Témoignages*, 23 septembre 2024, 1110 (Jonathan Arnold, directeur par intérim, Croissance propre, Institut climatique du Canada).

65 ENVI, *Témoignages*, 23 septembre 2024, 1205 (Richard Dias, stratège macro mondiale, à titre personnel); ENVI, *Témoignages*, 23 mai 2024, 1545 (Terrence Keeley, président, Impact Evaluation Lab); ENVI, *Témoignages*, 30 mai 2024, 1645 (Bruce Parly).



(président, Impact Evaluation Lab) a conseillé « d’éviter de faire beaucoup de sacrifices économiques et financiers sans en tirer de gains apparents⁶⁶ » :

Les entreprises et les acteurs du secteur des finances ne sont dotés d’aucun pouvoir spécial ni d’aucune responsabilité innée de réparer les torts des autres ou de faire reculer le compteur de carbone⁶⁷.

Pour Richard Dias (stratège macro mondial, à titre personnel), la promotion d’investissements parce qu’ils soutiennent une cause donnée est un choix politique qui est contraire à « l’obligation fiduciaire [des professionnels de la finance, qui est] d’agir dans l’intérêt des clients ou des employeurs » :

[L]es gestionnaires de fonds d’investissement ont le devoir solennel d’optimiser la rentabilité financière pour les investisseurs et les retraités. Ils ne peuvent pas tirer profit de leur extraordinaire position de pouvoir pour donner la préséance à un objectif social ou environnemental particulier, aussi noble soit-il⁶⁸.

Nombre de témoins ont parlé au Comité des éléments de base de la finance durable, c’est-à-dire de ce qui peut aider à aligner l’investissement sur les objectifs de l’État en matière de climat et de biodiversité. Au nombre de ces éléments figurent les taxonomies, la divulgation de l’information financière et les plans de transition, qui sont abordés ci-dessous. Des éléments relatifs à ces trois sujets ont été inclus dans le budget de 2025⁶⁹.

A. Les taxonomies de l’économie verte et de la transition

Les témoins ont dit que l’adoption d’une taxonomie – un système de classification des investissements en fonction de leur appui aux objectifs climatiques et environnementaux – est un élément clé de la finance durable. Le concept de « taxonomie » dans ce contexte est expliqué dans un rapport de 2022 du Conseil d’action en matière de finance durable, le *Rapport sur la feuille de route de la taxonomie – Mobiliser la finance pour une croissance durable en définissant les investissements verts et les investissements de transition* :

Une taxonomie de la finance verte et de transition est un outil qui vise à mobiliser des capitaux pour le financement des activités économiques compatibles avec les objectifs

66 *Ibid.*

67 ENVI, *Témoignages*, 23 mai 2024, 1545 (Terrence Keeley).

68 ENVI, *Témoignages*, 23 septembre 2024, 1205 (Richard Dias).

69 Gouvernement du Canada, *Un Canada fort : Budget 2025*, 4 novembre 2025, pp. 132–133.

nationaux concernant la transition et l'atténuation des changements climatiques. Elle peut être pilotée par le gouvernement, le secteur privé ou les deux conjointement.

Cette forme de taxonomie établit des critères, souvent organisés par grands secteurs économiques, définissant quelles activités économiques (actifs, projets ou activités générant des revenus) entrent dans les catégories suivantes :

- Verte : activités à émissions faibles ou nulles (p. ex. production d'hydrogène vert, d'énergie solaire ou éolienne) ou activités qui les rendent possibles (p. ex. lignes de transport d'électricité, pipelines d'hydrogène);
- Transition : décarbonation des activités à forte intensité d'émissions qui sont essentielles à la transformation sectorielle et compatibles avec une trajectoire de transition nette zéro visant à limiter la hausse des températures mondiales à moins de 1,5 °C (p. ex. installation de fournaies électriques à plus faibles émissions pour produire de l'acier)⁷⁰.

De nombreux témoins se sont dits favorables à l'adoption d'une taxonomie verte à l'échelle nationale⁷¹, question d'empêcher la confusion qui résulterait, pour les investisseurs, de l'existence de plusieurs systèmes potentiellement redondants⁷². Pour certains, des investissements internationaux échapperont au Canada s'il ne se dote pas d'une taxonomie verte⁷³.

70 Conseil d'action en matière de finance durable, *Rapport sur la feuille de route de la taxonomie*, 2022.

71 P.ex., ENVI, *Témoignages*, 30 octobre 2024, 1815 (Janis Sarra, professeure de droit émérite, L'Initiative canadienne de droit climatique); ENVI, *Témoignages*, 23 mai 2024, 1650 (Hugh Miller, analyste, Organisation de coopération et de développement économiques); ENVI, *Témoignages*, 18 novembre 2024, 1240 (Anthony Schein, chef de l'exploitation, The Canadian Shareholder Association for Research and Education); ENVI, *Témoignages*, 9 mai 2024, 1540 (Andrew Chisholm, Groupe d'experts du Canada sur la finance durable, à titre personnel); ENVI, *Témoignages*, 9 mai 2024, 1535 (Barbara Zvan, présidente et directrice générale, Groupe d'experts du Canada sur la finance durable, à titre personnel); ENVI, *Témoignages*, 23 mai 2024, 1635 (Sébastien Rhéaume, directeur principal, AlphaFixe Capital); ENVI, *Témoignages*, 23 mai 2024, 1550 (Jason Clark); ENVI, *Témoignages*, 23 mai 2024, 1535 (Simon Senécal, gestionnaire, Investissement responsable, associé, AlphaFixe Capital); ENVI, *Témoignages*, 28 octobre 2024, 1110 (Julien Beaulieu, avocat chercheur, Centre québécois du droit de l'environnement); Oxfam-Québec, *mémoire présenté au Comité ENVI*, 21 novembre 2024.

72 ENVI, *Témoignages*, 18 novembre 2024, 1245 (Anthony Schein).

73 ENVI, *Témoignages*, 18 novembre 2024, 1250 (Lindsey Walton, directrice, Amériques, Écosystèmes d'investissement responsable, Principles for Responsible Investment).



« Je sais que la taxonomie est l'un des outils les plus réclamés par les investisseurs du monde entier, que ce soit au Canada ou dans d'autres pays. Elle est essentielle pour aider les investisseurs à prendre des décisions fondées sur des données probantes quant à l'endroit où ils investissent leur argent, et elle est cruciale à la fois pour bâtir l'économie canadienne et pour réduire les émissions⁷⁴. »

Anthony Schein, chef de l'exploitation,
The Canadian Shareholder Association for Research and Education

Sébastien Rhéaume (directeur général, AlphaFixe Capital), a appelé de ses vœux la mise en œuvre rapide d'une taxonomie de la transition, son absence nuisant selon lui à l'investissement :

Tant que les entreprises ne connaissent pas les règles du jeu, il leur est très difficile d'affecter des capitaux⁷⁵.

Eric Usher (dirigeant de l'Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE], à titre personnel) a avancé qu'une taxonomie canadienne pourrait être un « outil prospectif pour accélérer la transition vers la carboneutralité⁷⁶ », plus de 40 pays ayant déjà créé ou ayant commencé à élaborer des taxonomies de la durabilité⁷⁷. Pour M. Usher, l'adoption d'une taxonomie de la transition serait particulièrement bénéfique pour une économie à forte consommation de ressources comme celle du Canada, puisqu'elle définirait ce qu'est la « transition » et ouvrirait des possibilités de

74 ENVI, [Témoignages](#), 18 novembre 2024, 1240 (Anthony Schein).

75 ENVI, [Témoignages](#), 23 mai 2024, 1635 (Sébastien Rhéaume).

76 ENVI, [Témoignages](#), 23 mai 2024, 1645 (Eric Usher, dirigeant de l'Initiative Finance du PNUE, à titre personnel).

77 En date de décembre 2025, au moins 47 pays avaient mis en place une taxonomie selon le [Cartographe de la taxonomie de la finance durable \(Sustainable Finance Taxonomy Mapper\)](#) (en sélectionnant « all taxonomy types ») et le Portail de données pour un réseau bancaire et financier durable (Sustainable Banking and Finance Network Data Portal), « [Global Overview](#) » (en sélectionnant « Detailed Comparison » et « Financing Sustainability »).

financement de transition aux secteurs « écologisé[s] »⁷⁸. Janis Sarra (professeure de droit émérite, L'Initiative canadienne de droit climatique) s'est dite du même avis :

On estime que 115 milliards de dollars par an seraient nécessaires à la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone, et une taxonomie scientifique permettrait de garantir l'intégrité, la clarté et l'interopérabilité des marchés qui, à l'échelle mondiale, seraient nécessaires pour accélérer le mouvement des capitaux mondiaux vers les entreprises canadiennes⁷⁹.

Cependant, certains témoins, quoique favorables aux taxonomies, ont rappelé qu'elles n'étaient pas une panacée. Par exemple, selon Ecojustice, l'expérience des pays où des taxonomies ont été adoptées – en l'occurrence les pays d'Europe et le Royaume-Uni – montre « qu'elles ne suffisent pas à détourner les capitaux de l'extraction des combustibles fossiles⁸⁰ ».

Julien Beaulieu (avocat chercheur, Centre québécois du droit de l'environnement), a recommandé que la taxonomie respecte les critères suivants, pour qu'elle soit la plus efficace possible :

(i) elle doit inclure des critères crédibles, fondés sur la science, qui ne donnent pas le feu vert à des projets nuisibles à l'environnement; (ii) elle doit être obligatoire pour empêcher l'émergence de taxonomies concurrentes plus faibles — jusqu'à maintenant, c'est une taxonomie volontaire qui a été annoncée, ce qui n'est pas suffisant, selon moi; (iii) elle doit disposer d'une structure de gouvernance qui garantisse que ses critères restent robustes face à de futures pressions politiques⁸¹.

Par contre, quelques témoins se sont dits contre l'adoption d'une taxonomie verte, cet outil manquant selon eux de crédibilité, en plus d'être inefficace, d'alourdir la réglementation⁸² et de représenter des coûts qui retomberaient sur les déposants et les régimes de pension⁸³. Par exemple, Alex Edmans (professeur, à titre personnel), a affirmé ce qui suit :

78 ENVI, *Témoignages*, 23 mai 2024, 1710 (Eric Usher).

79 ENVI, *Témoignages*, 30 octobre 2024, 1815 (Janis Sarra).

80 Ecojustice, *mémoire présenté au Comité ENVI*, document sans date publié sur le site Web du comité ENVI, 29 novembre 2024, p. 4.

81 ENVI, *Témoignages*, 28 octobre 2024, 1110 (Julien Beaulieu).

82 ENVI, *Témoignages*, 28 octobre 2024, 1240 (Alex Edmans, professeur, à titre personnel); ENVI, *Témoignages*, 23 septembre 2024, 1225 (Richard Dias); ENVI, *Témoignages*, 28 octobre 2024, 1125 (Aswath Damodaran, professeur, Stern School of Business, New York University).

83 ENVI, *Témoignages*, 28 octobre 2024, 1125 (Aswath Damodaran).



Je crois qu'il serait extrêmement difficile d'établir une taxonomie. Je ne sais pas qui a l'autorité suprême pour décider de ce qui est important et de ce qui ne l'est pas et de ce qui doit être pris en considération ou pas⁸⁴.

Plusieurs témoins et auteurs de mémoires étaient formels : les carburants fossiles, y compris le gaz naturel, devaient être exclus de toute taxonomie verte ou de transition pour que celle-ci puisse s'aligner de manière crédible sur l'*Accord de Paris* et la limitation du réchauffement climatique à 1,5 degré⁸⁵. Par exemple, Nathan de Arriba-Sellier (directeur, Erasmus Platform for Sustainable Value Creation, Rotterdam School of Management, Université Erasmus), a dit :

[J]'attire votre attention sur l'importance d'en exclure les activités liées aux énergies fossiles, quelles qu'elles soient. Pourquoi? Parce qu'une taxonomie donne un signal aux investisseurs et aux entreprises sur les activités économiques qui soutiennent la transition vers la carboneutralité. L'inclusion des énergies fossiles décrédibiliserait la taxonomie canadienne, comme cela a été le cas pour la taxonomie européenne, avec le gaz. Je vous renvoie aux conclusions scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Chaque année compte et les énergies fossiles ne font pas faire partie de la solution⁸⁶.

On a expliqué au Comité qu'une grande partie du travail en vue de l'adoption au Canada d'une taxonomie verte ou de transition a déjà été fait par le Groupe d'experts sur la finance durable et le Conseil d'action en matière de finance durable, travail qui a débouché en 2022 sur le *Rapport sur la feuille de route de la taxonomie – Mobiliser la finance pour une croissance durable en définissant les investissements verts et les investissements de transition*. Le Comité note que la finalisation et la publication de taxonomies nationales sur l'économie verte et la transition achèveraient le travail entrepris et instaureraient des définitions uniformes. Barbara Zvan (présidente et directrice générale, Groupe d'experts du Canada sur la finance durable, à titre personnel) a proposé que la surveillance de ces taxonomies soit confiée au BSIF, des organismes équivalents dans d'autres pays remplissant cette tâche⁸⁷.

84 ENVI, *Témoignages*, 28 octobre 2024, 1240 (Alex Edmans).

85 Oxfam-Québec, *mémoire présenté au Comité ENVI*, 21 novembre 2024; ENVI, *Témoignages*, 28 octobre 2024, 1105 (Keith Stewart); ENVI, *Témoignages*, 23 septembre 2024, 1215 (Gareth Gransauil); ENVI, *Témoignages*, 30 octobre 2024, 1720 (Karine Péloffy); ENVI, *Témoignages*, 30 octobre 2024, 1805 (Adam Scott, directeur exécutif, Shift Action for Pension Wealth and Planet Health); ENVI, *Témoignages*, 28 octobre 2024, 1105 (Nathan de Arriba-Sellier); ENVI, *Témoignages*, 23 septembre 2024, 1145 (Michael Coffin); ENVI, *Témoignages*, 23 septembre 2024, 1145 (Peter Dietsch, professeur, University of Victoria, à titre personnel).

86 ENVI, *Témoignages*, 28 octobre 2024, 1105 (Nathan de Arriba-Sellier).

87 ENVI, *Témoignages*, 9 mai 2024, 1620 (Barbara Zvan).

B. Divulgation

Information financière relative au climat

L'obligation de présenter l'information financière relative au climat « réduit le risque que des informations insuffisantes, incomplètes et non comparables induisent les investisseurs en erreur à propos des effets réels des activités ou des produits d'une société sur le climat et l'environnement⁸⁸ ». Cette divulgation, parce qu'elle informe les investisseurs, les prêteurs, les assureurs et d'autres, « favorisera la prise de décisions de financement et d'investissement alignées sur le principe de la carboneutralité⁸⁹ ». Synthétisant la question, Nathan de Arriba-Sellier a dit qu'« on ne peut pas gérer ce qu'on ne mesure pas⁹⁰ ».

On a expliqué au Comité que le BSIF a finalisé la *Ligne directrice B-15 : Gestion des risques climatiques*⁹¹ en mars 2023⁹²; on y trouve les « attentes minimales obligatoires [des IFF] en matière de communication des informations financières en lien avec les changements climatiques⁹³ ». En mars 2025, le BSIF a mis à jour la Ligne directrice B-15 afin que les attentes qu'on y exprime envers les FFI correspondent aux normes finales du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité, lesquelles ont été publiées le 18 décembre 2024⁹⁴.

Dans un rapport de 2025, le Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada a « conclu que le ministère des Finances Canada, en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, avait divulgué au public les occasions et les risques d'ordre financier liés aux changements climatiques, mais qu'il

88 Bureau du vérificateur général du Canada, Commissaire à l'environnement et au développement durable, [Document de recherche sur la présentation d'informations financières liées au climat](#).

89 ENVI, [Témoignages](#), 18 novembre 2024, 1105 (Clifton Lee-Sing, directeur, Marchés et valeurs mobilières, Division de la stabilité financière et des marchés des capitaux, Ministère des Finances).

90 ENVI, [Témoignages](#), 28 octobre 2024, 1105 (Nathan de Arriba-Sellier).

91 BSIF, [Ligne directrice B-15 : Gestion des risques climatiques](#).

92 ENVI, [Témoignages](#), 28 octobre 2024, 1230 (Bryan Radecky, directeur, Stabilité financière, Association des banquiers canadiens).

93 *Ibid.*

94 Normes d'information financière et de certification Canada, *Nouvelles*, « [Les Normes canadiennes d'information sur la durabilité \(NCID 1 et NCID 2\) sont maintenant publiées](#) », 18 décembre 2024.



avait manqué des occasions de le faire dans le respect des pratiques exemplaires en matière de divulgation d'informations financières liées aux changements climatiques⁹⁵ ».

Plusieurs témoins ont fait valoir que la présentation de l'information financière liée au climat devrait être obligatoire, et non volontaire⁹⁶. C'était notamment l'avis du ministère des Finances du Canada :

[L]a présentation de renseignements financiers liés au climat est obligatoire. Cela a pour but de fournir aux décideurs tous les renseignements dont ils ont besoin pour établir efficacement un juste équilibre entre les différents facteurs qu'ils doivent prendre en considération[,] ce qui englobe la prise de décisions concernant la manière de gérer les risques climatiques⁹⁷.

Rosemary McGuire (vice-présidente, Comptables professionnels agréés du Canada) a fait l'historique des normes de déclaration en matière de durabilité et en a fait ressortir des aspects clés, du point de vue de la vérification financière :

Nous constatons une tendance vers un système mondial de rapports sur la durabilité. Cela a commencé par la création du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité, ou ISSB, qui vise à élaborer une base de référence mondiale concernant les normes de divulgation en matière de durabilité pour les marchés financiers. L'ISSB a publié ses premières normes l'an dernier, couvrant les exigences de divulgation générale en matière de durabilité et les divulgations climatiques. Le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité, créé peu de temps après, devrait achever les normes avant la fin de l'année, les adaptant au marché canadien.

Ces nouvelles normes visent à créer de meilleures divulgations, et pas seulement plus de divulgations. La norme sur les divulgations climatiques obligera les entreprises à publier des rapports sur leurs cibles et leurs engagements en matière de carboneutralité, ainsi que des renseignements sur les répercussions financières prévues.

L'importance relative est un concept crucial au cœur de ces normes, qui reconnaît que différents problèmes de durabilité influent de manière unique sur des entreprises différentes.

Un autre concept important est la proportionnalité, qui permet des rajustements en fonction des capacités et des circonstances des différentes entreprises, et qui est vitale

95 Bureau du vérificateur général du Canada, 2025 – Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable, [La mise en œuvre de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité — Mesures financières](#), 6 novembre 2025, p. 31.

96 P. ex., ENVI, [Témoignages](#), 18 novembre 2024, 1220 (Alice Chipot, directrice générale, Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises); ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2024, 16505 (Richard Brooks); ENVI, [Témoignages](#), 23 septembre 2024, 1215 (Julie Segal).

97 ENVI, [Témoignages](#), 18 novembre 2024, 1115 (Clifton Lee-Sing).

pour le marché canadien, compte tenu de la grande proportion de petites et moyennes entités.

L'assurance joue un rôle essentiel pour renforcer la fiabilité des facteurs ESG et des renseignements climatiques. Les processus en cause sont semblables aux vérifications que les comptables professionnels effectuent depuis des dizaines d'années⁹⁸.

Heather Taylor (partenaire, Changement climatique et développement durable, EY Canada), relatant que des investisseurs avec qui elle avait travaillé avaient exigé de l'information sur la durabilité, a recommandé l'adoption de normes de durabilité pour assurer la compétitivité du Canada :

Au cours de la dernière année, j'ai travaillé avec certains des fonds de pension et gestionnaires d'actifs les plus importants au monde. Ils se sont engagés à investir dans des projets de transition et à privilégier les administrations déterminées à investir dans la transition et à divulguer des renseignements sur la durabilité. Ils veulent aussi avoir l'assurance que ces investissements produiront les résultats escomptés. Des investisseurs et des banques se servent déjà de normes de durabilité pour déterminer l'accès au capital et le coût du capital. C'est une simple question d'offre et de demande. Plus il y a de capitaux disponibles, plus ils sont abordables. Si le bassin disponible est plus restreint, les tarifs sont moins attrayants et les coûts, plus élevés, et cela désavantage les entreprises canadiennes.

À mesure que d'autres pays adoptent des normes de durabilité plus rapidement que le Canada, ils exigent la divulgation d'information sur la transition et sur les risques. Les entreprises canadiennes qui participent à la divulgation d'information seront plus concurrentielles, aussi bien du point de vue de la part du marché que de celui de la croissance. Les entreprises qui n'y participent pas risquent de ne pas pouvoir participer aux chaînes d'approvisionnement. Les entreprises canadiennes qui exportent vers des pays plus avancés dans l'adoption de mesures de divulgation d'information sur la durabilité risquent de voir s'échapper ces occasions d'affaires et de perdre leur part du marché⁹⁹.

Clifton Lee-Sing (directeur, Marchés et valeurs mobilières, Division de la stabilité financière et des marchés des capitaux, ministère des Finances) a fait le point sur la question de la divulgation obligatoire de l'information financière liée au climat au Canada :

En ce qui concerne la présentation de renseignements financiers liés au climat — qui s'ajoute aux efforts déployés précédemment par le gouvernement fédéral pour obliger les institutions financières et les sociétés d'État sous réglementation fédérale à

98 ENVI, *Témoignages*, 4 novembre 2024, 1110 (Rosemary McGuire, vice-présidente, Comptables professionnels agréés du Canada).

99 ENVI, *Témoignages*, 30 octobre 2024, 1800 (Heather Taylor, partenaire, Changement climatique et développement durable, EY Canada).



présenter les renseignements financiers liés au climat —, le gouvernement a annoncé son intention de proposer des modifications à la Loi canadienne sur les sociétés par actions qui lui permettront d'étendre aux grandes sociétés privées constituées sous le régime fédéral les exigences de présentation des renseignements financiers liés au climat. La présentation transparente et rigoureuse de renseignements financiers liés au climat pourra garantir que des considérations climatiques sont intégrées dans la culture et la prise de décision d'une organisation, pourra aider les investisseurs, les prêteurs, les assureurs et les autres intervenants à évaluer et estimer les coûts des risques et des débouchés liés au climat, et favorisera la prise de décisions de financement et d'investissement alignées sur le principe de la carboneutralité.

L'élargissement des exigences de divulgation des renseignements financiers liés au climat qui vise à les appliquer à des sociétés privées est conforme aux approches adoptées dans d'autres pays, notamment les pays de l'Union européenne, le Royaume-Uni, l'Australie et certains États américains.

Le gouvernement a l'intention d'entreprendre un processus réglementaire pour déterminer le contenu de ces exigences et la taille des sociétés privées sous réglementation fédérale qui y seraient soumises. Le gouvernement a l'intention de travailler avec ses partenaires provinciaux et territoriaux afin d'harmoniser sa réglementation avec celle qui sera imposée aux entités cotées en bourse par les organismes de réglementation des valeurs mobilières, afin d'éviter la fragmentation des marchés et la recherche des administrations les plus avantageuses à cet égard¹⁰⁰.

Céline Bak (associée, Conseil en matière de risques, Services financiers ESG et impact, Deloitte) a expliqué comment la divulgation de renseignements financiers sur le climat peut inciter les entreprises à réduire leur intensité carbone :

Notre recherche nous offre quand même une perspective qui laisse entrevoir que les entreprises qui font des divulgations ont l'occasion de se comparer à leurs pairs en ce qui concerne leur intensité carbone et, potentiellement, la proportion de leurs investissements de capitaux destinée à faire croître les qualités durables de l'entreprise.

Un des témoins a parlé du fait que les [petites et moyennes entreprises (PME)] canadiennes font partie de chaînes de production et de valeur planétaires. En faisant ces divulgations, elles sont donc en mesure de comprendre comment elles se comparent à leurs pairs sur le plan de l'intensité carbone. Autrement dit, on compare des pommes avec des pommes. Ensuite, les équipes de gestion décident des investissements qu'elles veulent faire pour essayer d'aller chercher les marchés qui seraient rentables pour elles¹⁰¹.

100 ENVI, *Témoignages*, 18 novembre 2024, 1105 (Clifton Lee-Sing).

101 ENVI, *Témoignages*, 30 mai 2024, 1600 (Céline Bak, associée, Conseil en matière de risques, Services financiers ESG et impact, Deloitte).

Ellen Quigley (professeure-chercheuse, University of Cambridge, à titre personnel) a recommandé que la présentation de renseignements financiers liés au climat soit obligatoire : « [Q]uand il s'agit de divulgation volontaire, les chiffres sont systématiquement inférieurs. [...] Les renseignements donnés selon le principe de la divulgation volontaire ne sont pas fiables¹⁰². » De son côté, Anthony Schein a avancé que « nous avons besoin d'établir un système réglementaire qui applique de manière cohérente les normes de divulgation en matière de développement durable. Il ne s'agit pas d'un appel à une réglementation excessive. En fait, c'est tout le contraire. Il s'agit plutôt d'un appel en faveur de règles qui aident les investisseurs et les sociétés d'investissement à gérer les flux de données de manière à se concentrer sur ce qui compte vraiment¹⁰³. » Jonathan Arnold a signalé que des pays représentant plus de la moitié du PIB global allaient adopter, si ce n'était déjà fait, les normes de divulgation liée au climat de l'ISSB¹⁰⁴.

Anne-Marie Hubert (fellow invitée, CIRANO), quoique favorable à une divulgation mondiale cohérente en matière de durabilité, s'est dite préoccupée par une éventuelle « lourdeur de la réglementation¹⁰⁵ ». Elle a proposé d'imiter l'exemple des États-Unis, où « les investisseurs ont collaboré avec le gouvernement fédéral, les États et les administrations municipales pour demander la même base de divulgation de la durabilité¹⁰⁶ », afin de réduire au minimum le fardeau administratif et les coûts¹⁰⁷.

Rosemary McGuire a elle aussi fait une mise en garde : « L'éducation et le renforcement des capacités sont également essentiels. Les normes et les règlements qui ne sont pas bien compris ou bien appliqués ne seront pas très efficaces¹⁰⁸. »

102 ENVI, [Témoignages](#), 30 mai 2024, 1715 (Ellen Quigley, professeure-chercheuse, University of Cambridge, à titre personnel).

103 ENVI, [Témoignages](#), 18 novembre 2024, 1210 (Anthony Schein).

104 ENVI, [Témoignages](#), 23 septembre 2024, 1110 (Jonathan Arnold).

105 ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2024, 1635 (Anne-Marie Hubert, fellow invitée, CIRANO).

106 *Ibid.*

107 *Ibid.*

108 ENVI, [Témoignages](#), 4 novembre 2024, 1110 (Rosemary McGuire).



Par contraste, certains témoins ont avancé que la présentation d'information sur la durabilité n'en valait pas l'effort¹⁰⁹. Richard Dias s'est dit d'avis que la divulgation d'information liée au climat servirait principalement à enrichir les consultants qui prépareraient les rapports, et non à réduire les émissions de GES¹¹⁰. Pour Aswath Damodaran (professeur, Stern School of Business, New York University), les entreprises et les caisses de retraite produisent déjà tant de rapports sur le climat que l'ajout de nouvelles divulgations « immunisera en fait davantage les gens, qui ne voudront plus débattre de changement climatique¹¹¹ ».

Bryce Tingle, c.r. (titulaire de la chaire N. Murray Edwards en droit des affaires, Faculté de droit, University of Calgary, à titre personnel), a expliqué que l'investisseur moyen, parce qu'il peut avoir de la difficulté à analyser les divulgations environnementales, tend « à se fier à des tierces parties pour produire des cotes ou des classements ESG¹¹² ». Or, des études montrent que les cotes auxquelles se fient ainsi les investisseurs sont « invalides¹¹³ ». Selon ce témoin, la divulgation pourrait aussi nuire à l'innovation :

Les études révèlent également que la divulgation décourage l'innovation, puisqu'elle confère aux compétiteurs la capacité de reproduire des initiatives réussies et d'éviter les échecs. Par conséquent, les entreprises cessent d'innover. [...] Les exigences de divulgation amènent également les entreprises à se comporter de manière défensive dans un domaine donné. Les activités ESG, si elles doivent être divulguées, peuvent devenir moins ambitieuses, évitant ainsi les poursuites ou les critiques subséquentes aux échecs¹¹⁴.

Jasmin Guénette (vice-président, Affaires nationales, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante) et Renaud Brossard (vice-président, Communications, Institut économique de Montréal) ont dit craindre le coût et le fardeau administratif que pourrait représenter la divulgation obligatoire pour les petites et moyennes entreprises¹¹⁵. Pour Richard Dias,

109 ENVI, [Témoignages](#), 23 septembre 2024, 1205 (Richard Dias); ENVI, [Témoignages](#), 4 novembre 2024, 1105 (Bryce C. Tingle, c.r., titulaire de la chaire N. Murray Edwards en droit des affaires, Faculté de droit, University of Calgary, à titre personnel); ENVI, [Témoignages](#), 30 mai 2024, 1645 (Bruce Pardy); ENVI, [Témoignages](#), 28 octobre 2024, 1120 (Aswath Damodaran); ENVI, [Témoignages](#), 30 mai 2024, 1630 (Renaud Brossard, vice-président, Communications, Institut économique de Montréal).

110 ENVI, [Témoignages](#), 23 septembre 2024, 1205 (Richard Dias).

111 ENVI, [Témoignages](#), 28 octobre 2024, 1125 (Aswath Damodaran).

112 ENVI, [Témoignages](#), 4 novembre 2024, 1105 (Bryce C. Tingle).

113 *Ibid.*

114 *Ibid.*

115 ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2024, 1755 (Jasmin Guénette, vice-président, Affaires nationales, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante); ENVI, [Témoignages](#), 30 mai 2024, 1545 (Renaud Brossard).

cette divulgation serait un fardeau réglementaire d'autant plus « déraisonnable » que la productivité du Canada laisse à désirer¹¹⁶. Aswath Damodaran a dit de son côté que, si les banques étaient obligées de produire des divulgations liées au climat, les coûts en seraient passés aux déposants et aux clients¹¹⁷.

Le Comité note que les normes de divulgation du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité ont été publiées le 18 décembre 2024, et que le BSIF a subséquemment révisé sa Ligne directrice B-15 sur la divulgation liée au climat afin qu'elle soit compatible avec les exigences du Conseil¹¹⁸. Le Comité se félicite de cette coordination qui, en plus de prévenir les risques de redondance ou de confusion, allège le fardeau administratif et le coût de la divulgation.

La biodiversité et la divulgation des risques financiers liés à la nature

Certains témoins ont aussi insisté sur l'importance de la divulgation de l'information financière liée à la biodiversité et à la nature; dans son mémoire, la SNAP Québec a donné l'examen de la Caisse de dépôt et placement du Québec, dont le processus d'investissement intègre des critères relatifs à la biodiversité¹¹⁹.

Lindsey Walton (directrice, Amériques, Écosystèmes d'investissement responsable, Principles for Responsible Investment) a dit au Comité que les risques pour la biodiversité sont, après le climat, la première préoccupation des investisseurs et des entreprises¹²⁰. Eric Usher, ayant mentionné que les Nations Unies avaient mis au point un cadre sur les divulgations financières liées à la nature¹²¹, a signalé que ce domaine était plus complexe que celui de l'information sur les risques financiers relatifs au climat¹²². Hugh Miller (analyste, Organisation de coopération et de développement économiques) a expliqué que « [l']économie mondiale et par extension le système financier dépendent des services écosystémiques fournis par la biodiversité et le capital

116 *Ibid.*

117 ENVI, [Témoignages](#), 28 octobre 2024, 1120 (Aswath Damodaran).

118 Bureau du surintendant des institutions financières, [Lettre – Mise à jour de notre ligne directrice B-15 pour tenir compte de la version finale des normes du CCNID](#), 20 février 2025.

119 Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP Québec), [mémoire présenté au Comité ENVI](#), novembre 2024, p. 3.

120 ENVI, [Témoignages](#), 18 novembre 2024, 1250 (Lindsey Walton).

121 Programme des Nations Unies pour le développement, [Supporting Nature-Related Financial Disclosures: Putting nature of the balance sheet](#).

122 ENVI, [Témoignages](#), 23 mai 2024, 1710 (Eric Usher).



naturel en général¹²³ », et que la publication d'informations financières relatives à la nature était envisagée par « les banques centrales néerlandaises, françaises, mexicaines, brésiliennes et malaisiennes[, qui ont toutes] publié des études initiales sur les répercussions et les dépendances des risques financiers liés à la nature¹²⁴ ».

Julien Beaulieu s'est dit favorable, entre autres, à l'imposition de la divulgation des risques pour la biodiversité :

Les citoyens, les consommateurs et les investisseurs veulent savoir quelles sont les répercussions environnementales des activités des entreprises et veulent que cette information soit divulguée dans un format clair et standardisé. Des règles de divulgation générales qui permettraient aux entreprises d'omettre ou de maquiller l'information défavorable doivent absolument être évitées. De plus, il faut que ces divulgations aillent au-delà des questions climatiques et que, pour ce faire, on y inclue notamment la biodiversité, la pollution, l'extraction des ressources naturelles, et ainsi de suite¹²⁵.

Désinvestissement

Les investisseurs, une fois munis des divulgations liées au climat, peuvent choisir de prendre la parole à l'assemblée des actionnaires, voire opter pour le désinvestissement. Le Comité a toutefois entendu plusieurs témoins pour qui cette dernière option est rarement une bonne manière de faire changer les choses¹²⁶. Par exemple, selon Terrence Keeley, « [c]e n'est pas la bonne façon de faire si vous essayez d'influencer le comportement d'une société ou d'influer sur un résultat économique¹²⁷ ».

De même, Barbara Zvan a recommandé aux investisseurs qui veulent susciter des changements dans les entreprises qu'ils financent de commencer par leur demander de se fixer des cibles claires (p. ex., l'adoption d'une stratégie sur le climat). La deuxième étape consisterait à utiliser son vote, aux assemblées des investisseurs, pour contrer par exemple les administrateurs qui s'opposent au changement désiré. Selon ce témoin, c'est en dernier recours seulement qu'il faut opter pour le désinvestissement, lequel « augmente alors le coût du capital pour une entreprise¹²⁸ ».

123 ENVI, [Témoignages](#), 23 mai 2024, 1650 (Hugh Miller).

124 *Ibid.*

125 ENVI, [Témoignages](#), 28 octobre 2024, 1110 (Julien Beaulieu).

126 ENVI, [Témoignages](#), 23 mai 2024, 1600 (Terrence Keeley); ENVI, [Témoignages](#), 28 octobre 2024, 1225 (Alex Edmans).

127 ENVI, [Témoignages](#), 23 mai 2024, 1600 (Terrence Keeley).

128 ENVI, [Témoignages](#), 9 mai 2024, 1635 (Barbara Zvan).

Alex Edmans a lui aussi mis en doute l'efficacité du désinvestissement, l'alignement sur la carboneutralité étant souvent interprété comme l'obligation

[pour] un portefeuille [de] se dessaisir de ses investissements dans les combustibles fossiles, [alors qu']il y a beaucoup de données d'études universitaires qui laissent croire que le désinvestissement, en particulier des marchés boursiers, a une incidence limitée. Si vous vendez quelque chose qu'une autre personne va racheter, alors, en raison de la fluidité et de la liquidité des marchés financiers, l'incidence réelle sur le capital est plutôt faible¹²⁹.

C. Plans de transition

Eric Usher a expliqué en quoi l'adoption d'un plan de transition diffère de la divulgation financière liée au climat :

[L]a divulgation ne contraint à rien. Il suffit d'être transparent au sujet de l'activité actuelle [...].

Un plan de transition explique comment on envisage de passer à un état futur. Il s'agit d'un plan d'affaires plus explicite pour le changement¹³⁰.

Nombre de témoins ont souligné l'importance de la normalisation des plans de transition des entreprises et institutions financières¹³¹. Selon Ellen Quigley, la réglementation et la standardisation de ces plans, nécessaires à leur utilité, devraient incomber au gouvernement fédéral¹³²; Gareth Gransauil (co-directeur exécutif, Re•generation), quant à lui, a fait valoir que les plans devraient obligatoirement viser au moins la limitation du réchauffement mondial à 1.5 °C¹³³.

Les représentants des cinq grandes banques ont déclaré que celles-ci s'attendaient à ce que leurs clients fournissent un plan de transition climatique, mais que tous ne le font pas nécessairement¹³⁴.

129 ENVI, [Témoignages](#), 28 octobre 2024, 1225 (Alex Edmans).

130 ENVI, [Témoignages](#), 23 mai 2024, 1745 (Eric Usher).

131 ENVI, [Témoignages](#), 23 septembre 2024, 1110 (Jonathan Arnold); ENVI, [Témoignages](#), 18 novembre 2024, 1250 (Alice Chipot).

132 ENVI, [Témoignages](#), 30 mai 2024, 1650 (Ellen Quigley).

133 P. ex., ENVI, [Témoignages](#), 23 septembre 2024, 1215 (Gareth Gransauil).

134 Voir, par exemple, ENVI, [Témoignages](#), 13 juin 2024, 1545 (David McKay, président et directeur général, Banque royale du Canada).



Adam Scott (directeur exécutif, Shift Action for Pension Wealth and Planet Health) a fourni l'explication suivante :

Selon le suivi de la carboneutralité de l'Université d'Oxford, environ les deux tiers des plus grandes sociétés canadiennes se sont engagées à atteindre la carboneutralité. [...] Malheureusement, même parmi les entreprises et les établissements qui ont pris ces engagements, il est rare qu'on y donne suite au moyen de plans de transition climatique crédibles. Chaque jour, les décisions financières qui sont prises au Canada le sont généralement comme si de rien n'était, de sorte qu'on continue de financer l'échec climatique et de mettre en danger la stabilité de l'ensemble de notre système financier¹³⁵.

Akshay Dubey (directeur général, CVW CleanTech) a décrit un exemple de transition :

Je pense que l'approche proactive, à laquelle nous devrions tous réfléchir, c'est que nous n'allons pas renoncer au pétrole et au gaz de sitôt. Je crois que nous savons tous que c'est la solution pratique. Cela arrivera-t-il d'ici 5, 15 ou 50 ans? Il reste à voir. Il faudra prendre de nombreuses décisions mondiales pour y arriver.

Je pense que ce que nous devons faire, à très court terme, c'est utiliser tout ce que nous pouvons du point de vue de l'innovation pour rendre ces industries plus durables. Le pétrole et le gaz ne seront jamais nécessairement une industrie verte. Nous pouvons atténuer autant que possible l'impact de cette industrie pendant cette période de transition d'une décennie, afin d'éviter les effets sur l'environnement qui nous inquiètent tellement¹³⁶.

Divers points de vue ont été donnés sur le financement de transition du secteur des combustibles fossiles. Par exemple, Eric Usher a dit ce qui suit :

[D]e nombreux acteurs de l'économie, y compris ceux qui consomment beaucoup de carbone aujourd'hui, doivent faire partie de la solution et éliminer le carbone du système dans le cadre de leurs modèles d'affaires. Pour ce faire, ils ont besoin d'un financement de transition. Une partie essentielle de la taxonomie consistera essentiellement à définir ce qu'est la transition¹³⁷.

8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

Certains témoins ont appelé le gouvernement fédéral à adopter des règlements ou des lois strictes afin de contrer l'effet négatif du secteur financier sur les changements climatiques et l'environnement. Ceux qui recommandaient la divulgation obligatoire

135 ENVI, *Témoignages*, 30 octobre 2024, 1805 (Adam Scott).

136 ENVI, *Témoignages*, 30 octobre 2024, 1730 (Akshay Dubey, directeur général, CVW CleanTech).

137 ENVI, *Témoignages*, 23 mai 2024, 1710 (Eric Usher).

de l'information sur la durabilité se sont dits favorables au recours à un outil législatif ou réglementaire – et donc non volontaire. À cet égard, divers points de vue ont été formulés. Ainsi, Richard Brooks (directeur du financement climatique, Stand.earth) a dit :

Nous avons beaucoup d'initiatives comme l'Alliance bancaire Net-Zéro, qui est purement volontaire. Nous avons aussi d'autres organismes qui sont purement volontaires. Il y a beaucoup d'appels à l'action : il s'agit de demander à nos institutions financières d'en faire plus, mais sans les réglementer. Nous avons passé beaucoup de temps à réclamer des mesures volontaires, mais les géants du monde des affaires [...] n'en font rien¹³⁸.

Alice Chipot (directrice générale, Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises) a ajouté : « Il va évidemment falloir prendre des règlements et adopter une démarche contraignante, parce que, pour le moment, les éléments d'information fournis par les acteurs du milieu ne sont pas suffisants¹³⁹. »

François Delorme (professeur associé, à titre personnel) a reconnu que, dans un libre marché, une entreprise ne peut pas rester compétitive si elle adopte des normes environnementales plus rigoureuses que ses concurrentes. Il a donc préconisé l'édiction d'une loi, afin que toutes les entreprises du Canada soient assujetties aux mêmes « règles environnementales » : « Il faut donc que l'État fasse ce pour quoi il existe : [S]e porter garant du bien commun en légiférant¹⁴⁰. »

Sur les 12 grands investisseurs analysés par Investors for Paris Compliance (I4PC), seulement trois – l'OIRPC, la CDPQ et Brookfield – s'assuraient que leurs investissements dans le secteur de l'électricité respectent l'Accord de Paris. I4PC en a conclu que les simples exigences de divulgation ne suffisaient pas à amener les grands du secteur financier à apporter les changements nécessaires à leur portefeuille d'investissement¹⁴¹; il fallait une loi, puisque « [l]e marché ne bougera que lorsque les règles et les incitations seront modifiées, et c'est le travail des gouvernements¹⁴² ».

Julie Segal (responsable de programme, Finance climatique, Environmental Defence Canada) a indiqué que les investisseurs aimaient la certitude :

138 ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2024, 1730 (Richard Brooks).

139 ENVI, [Témoignages](#), 18 novembre 2024, 1230 (Alice Chipot).

140 ENVI, [Témoignages](#), 28 octobre 2024, 1220 (François Delorme, professeur associé, à titre personnel).

141 Investors for Paris Compliance, [mémoire présenté au Comité ENVI](#), 21 novembre 2024, p. 3.

142 *Ibid.*



Le fait que le Canada soit reconnu comme un ressort peu réglementé en matière de finance durable crée un risque concurrentiel. Il n'est pas intéressant pour l'investissement international d'avoir une politique hésitante ou en retard par rapport à d'autres ressorts¹⁴³.

Loi sur la finance alignée sur le climat (projet de loi S-243)

Le 24 mars 2022, la sénatrice Rosa Galvez a déposé le projet de loi S-243, Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois (titre abrégé : Loi sur l'édition d'engagements climatiques)¹⁴⁴. Ce projet de loi a été adopté en deuxième lecture le 8 juin 2023 et a été renvoyé pour étude au Comité sénatorial des banques, du commerce et de l'économie¹⁴⁵. Le projet de loi S-243 visait à aligner les activités du secteur financier sur les engagements du Canada en matière climatique grâce à diverses mesures, notamment :

- des exigences en matière de rapports;
- la concrétisation des cibles concernant les engagements climatiques;
- d'autres exigences concernant la suffisance du capital pour les banques;
- la nomination de personnes ayant une expertise en matière de climat au sein des conseils d'administration des entités déclarantes et l'établissement d'une obligation prioritaire, pour les administrateurs et les dirigeants des entités déclarantes, d'aligner les entités sur les engagements climatiques¹⁴⁶.

L'intention et le contenu de la Loi sur la finance alignée sur le climat (du projet de loi S-243) ont été salués par plus d'un témoin¹⁴⁷. Pour Ellen Quigley, cette loi « nous

143 ENVI, *Témoignages*, 23 septembre 2024, 1230 (Julie Segal).

144 *Projet de loi S-243, Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois*, 44^e législature, 1^{re} session.

Jesse Good et Adriane Yong, *Résumé législatif du projet de loi S-243 : Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois*, publication n° 44-1-S243-F, Bibliothèque du Parlement, 13 novembre 2023.

145 Le projet de loi S-243 est subséquemment mort au Feuilleton.

146 Jesse Good et Adriane Yong, *Résumé législatif du projet de loi S-243 : Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois*, publication n° 44-1-S243-F, Bibliothèque du Parlement, 13 novembre 2023.

147 P. ex., Oxfam-Québec, *mémoire présenté au Comité ENVI*, 21 novembre 2024, p. 1; ENVI, *Témoignages*, 23 septembre 2024, 1230 (Julie Segal); ENVI, *Témoignages*, 30 mai 2024, 1650 (Ellen Quigley).

permettrait de dépasser les autres administrations et de devenir le chef de file mondial en matière de finances climatiques¹⁴⁸ », en partie parce que « nous y reconnaissons que le climat est un risque systémique auquel il faut voir à l'échelon macroprudentiel¹⁴⁹ ». Dans un mémoire conjoint, on a écrit que la Loi « augmenterait la sécurité de tous les Canadiens en demandant aux institutions financières de faire des progrès rapides et significatifs pour sauvegarder la stabilité des systèmes financiers et climatiques¹⁵⁰ ». Alice Chipot a avancé que, jusque-là, c'était « le meilleur outil que nous avons à notre disposition¹⁵¹ », plus de 120 organismes et 60 universitaires s'y étant dits favorables.

À la 45^e législature, une version révisée¹⁵² du projet de loi a été déposée : le projet de loi S-238, Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois, a été adopté en première lecture le 29 octobre 2025¹⁵³.

9. LES CINQ GRANDES BANQUES DU CANADA : ENGAGEMENTS ET ACTIONS POUR LA CARBONEUTRALITÉ

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) considère que six banques du Canada sont d'importance systémique : « Les banques d'importance systémique intérieure (BSI) jouent un rôle essentiel dans le système financier et l'économie du pays. La faillite ou les difficultés d'une seule de ces banques pourraient se répercuter sur toute l'économie canadienne¹⁵⁴. »

Les deux plus grandes banques, la Banque Royale du Canada (RBC) et la Banque Toronto-Dominion (TD), sont considérées comme des banques d'importance systémique mondiale¹⁵⁵ par le Conseil de stabilité financière¹⁵⁶ et sont donc soumises à une

148 ENVI, *Témoignages*, 30 mai 2024, 1650 (Ellen Quigley).

149 *Ibid.*

150 Environmental Defence Canada, Ecojustice, Oxfam-Québec, Shift: Action for Pension Wealth & Planet Health (Makeway), Grandmothers Act to Save the Planet, Greenpeace, Coalition Sortons la Caisse du carbone, *mémoire conjoint présenté au Comité ENVI*, novembre 2024, p. 4.

151 ENVI, *Témoignages*, 18 novembre 2024, 1235 (Alice Chipot).

152 Sénatrice Rosa Galvez, « *La sénatrice indépendante Rosa Galvez redépose un projet de loi pour aligner le secteur financier canadien sur nos engagements climatiques* », *Communiqué de presse*, 29 octobre 2025.

153 LEGISinfo, 45^e législature, 1^e session, *S-238, Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois*.

154 Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), *Banques d'importance systémique*.

155 BSIF, *Banques d'importance systémique*.

156 Financial Stability Board, *2023 List of Global Systemically Important Banks (G-SIBs)*.



réglementation prudentielle plus stricte. Selon le BSIF, « [l]a faillite d'une banque d'importance systémique mondiale se répercuterait sur l'économie mondiale. Ces grandes banques sont complexes et interreliées avec les autres banques du monde¹⁵⁷. »

En 2021, les cinq banques les plus importantes au Canada, la Banque Toronto-Dominion (Banque TD), la Banque royale du Canada (RBC), la Banque Scotia, la Banque de Montréal (BMO) et la Banque canadienne impériale de commerce (CIBC), représentaient 85 % des actifs de l'ensemble des banques commerciales au pays¹⁵⁸.

Des représentants de ces banques ont comparu devant le Comité le 13 juin 2024. Les cinq institutions financières ont souligné qu'elles travaillent avec leurs clients du secteur énergétique et des autres industries à fortes émissions pour les aider à réaliser la transition énergétique¹⁵⁹. Darryl White (directeur général, BMO Groupe financier) a affirmé que tout le milieu bancaire « contribue de manière considérable à la carboneutralité¹⁶⁰ », citant la participation du secteur à l'Alliance bancaire Net Zéro et sa collaboration avec les organes de réglementation nationaux, comme le BSIF. Victor Dodig (président et directeur général, Banque canadienne impériale de commerce) a dit, parlant de la CIBC :

Nous avançons vers bon nombre des objectifs que nous avons mis en place, y compris les cibles intermédiaires liées à l'intensité des émissions dans certains secteurs à forte intensité carbonique, et la mobilisation de financement durable pour atteindre notre objectif de verser 300 milliards de dollars d'ici 2030¹⁶¹.

De son côté, Scott Thomson (président et directeur général, Banque Scotia) a signalé que son institution voulait consacrer 350 milliards de dollars au financement climatique d'ici 2030; il a ajouté : « [N]ous faisons progresser les cibles sectorielles en améliorant notre compréhension des activités de planification de la transition de nos clients, en particulier dans les secteurs où nous avons établi des cibles provisoires pour 2030, comme dans le secteur des hydrocarbures¹⁶². »

157 BSIF, [Banques d'importance systémique](#).

158 Association des banquiers canadiens, *Fiche info – Concurrence dans le secteur des services financiers*, 5 avril 2024.

159 ENVI, [Témoignages](#), 13 juin 2024, 1545 (David McKay); ENVI, [Témoignages](#), 13 juin 2024, 1555 (Bharat Masrani, président du groupe et directeur général, Groupe Banque TD); ENVI, [Témoignages](#), 13 juin 2024, 1535 (Darryl White, directeur général, BMO Groupe financier); ENVI, [Témoignages](#), 13 juin 2024, 1540 (Victor Dodig, président et directeur général, Banque canadienne impériale de commerce); ENVI, [Témoignages](#), 13 juin 2024, 1550 (Scott Thomson, président et directeur général, Banque Scotia).

160 ENVI, [Témoignages](#), 13 juin 2024, 1535 (Darryl White).

161 ENVI, [Témoignages](#), 13 juin 2024, 1540 (Victor Dodig).

162 ENVI, [Témoignages](#), 13 juin 2024, 1550 (Scott Thomson).

David McKay (président et directeur général, Banque royale du Canada) a indiqué que « près de 80 % de l'exposition aux prêts de RBC-Marchés des capitaux dans le secteur de l'énergie s'adresse à des clients qui ont des plans de transition. Même si bon nombre de ces plans en sont encore aux premières étapes, nous trouvons encourageants de voir nos clients progresser sur la voie longue et complexe de la carboneutralité¹⁶³. » Interrogés à ce sujet, Victor Dodig, Bharat Masrani (président du groupe et directeur général, Groupe Banque TD), Scott Thomson et Darryl White ont clarifié qu'ils n'avaient pas pour approche de ne financer que les projets pétroliers et gaziers devant mener à une réduction des émissions de GES¹⁶⁴.

Bharat Masrani a insisté sur l'importance d'une « approche équilibrée » dans la transition vers la carboneutralité, approche qui profite au plus grand nombre : « Nous sommes convaincus que la TD a un rôle important à jouer auprès de ses clients pour les accompagner dans la transition vers une économie faible en carbone et qu'en mettant l'accent sur la durabilité, nous réussirons à créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires, pour l'économie canadienne et pour les nombreuses collectivités que nous servons¹⁶⁵. »

Alice Chipot, directrice générale du Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises, lequel soutient « des pratiques d'affaires et d'investissement plus éthiques pour bâtir une société plus juste », a critiqué les plans de transition des grandes banques, qui seraient irréconciliables avec le financement de l'exploitation des ressources fossiles¹⁶⁶. NatWest Bank serait la seule banque canadienne dont le plan de transition est crédible, selon l'organisme de M^{me} Chipot¹⁶⁷.

À cet égard, le Comité a entendu que les cinq grandes banques du Canada sont parmi les 21 institutions qui financent le plus l'industrie des combustibles fossiles; elles lui

163 ENVI, *Témoignages*, 13 juin 2024, 1545 (David McKay).

164 ENVI, *Témoignages*, 13 juin 2024, 1725 (Victor Dodig); ENVI, *Témoignages*, 13 juin 2024, 1725 (Bharat Masrani); ENVI, *Témoignages*, 13 juin 2024, 1725 (Scott Thomson); ENVI, *Témoignages*, 13 juin 2024, 1725 (Darryl White).

165 ENVI, *Témoignages*, 13 juin 2024, 1555 (Bharat Masrani).

166 ENVI, *Témoignages*, 18 novembre 2024, 1235 (Alice Chipot).

167 *Ibid.*



auraient prêté plus de 911 milliards de dollars US depuis 2015¹⁶⁸. Elles seraient aussi « parmi les plus grands investisseurs dans l'expansion des combustibles fossiles¹⁶⁹ ».

Dans un rapport publié en mars 2024 et intitulé *Canada's Big Five Banks: Heading to Net Zero?*, l'organisation InfluenceMap examine la mesure dans laquelle les politiques des cinq plus grandes banques canadiennes sont conformes à leurs engagements respectifs en matière de carboneutralité¹⁷⁰. L'organisation a constaté qu'aucune des banques ne finançait l'industrie des combustibles fossiles d'une manière compatible soit avec les voies menant à la carboneutralité qui ont été définies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et l'Agence internationale de l'énergie, soit avec leurs propres engagements en matière de carboneutralité¹⁷¹. Le rapport indique également ce qui suit :

Entre 2020 et 2022, les cinq plus grandes banques ont régulièrement augmenté leur exposition financière aux combustibles fossiles, passant d'une moyenne de 15,5 % en 2020 à 18,4 % en 2022, ce qui représente un total de 275 milliards de dollars (USD) de financement aux entreprises de la chaîne de valeur des combustibles fossiles au cours de cette période¹⁷².

Dans son rapport, InfluenceMap a tiré la conclusion suivante :

Bien que les cinq grandes banques soient toutes membres de la Net Zero Banking Alliance (NZBA), aucune d'entre elles ne s'est publiquement exprimée en faveur d'une politique climatique ambitieuse au Canada. En fait, les banques appartiennent à des associations industrielles qui s'efforcent d'entraver ou d'affaiblir les politiques liées au climat au Canada et dans le monde. Or, dans sa déclaration d'engagement, la NZBA a souligné que les signataires « tiendraient compte des politiques publiques afin d'aider à soutenir une transition des secteurs économiques vers la carboneutralité en accord avec la science¹⁷³ ».

168 Peter Dietsch, [mémoire présenté au Comité ENVI](#), septembre 2024, p. 7; ENVI, [Témoignages](#), 23 septembre 2024, 1105 (Peter Dietsch).

169 Ecojustice, [mémoire présenté au Comité ENVI](#), document sans date publié sur le site Web du comité ENVI, 29 novembre 2024, p. 1; ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2024, 1645 (Karine Péloffy).

170 InfluenceMap, [Canada's Big Five Banks: Heading to Net Zero?](#), mars 2024.

171 *Ibid.*

172 *Ibid.*

173 *Ibid.*

Plusieurs témoins ont déploré que les banques et les institutions financières du Canada investissent dans les combustibles fossiles¹⁷⁴; certains ont signalé que le financement d'une industrie en grande partie responsable des émissions des GES (« la cause même de la crise climatique¹⁷⁵ ») n'était guère une pratique durable.

Daan Van Acker a fait remarquer que les banques canadiennes comptaient, dans leur portefeuille d'investissement, une proportion près de trois fois plus grande d'entreprises d'énergie fossile que les grandes banques américaines ou européennes, et qu'elles augmentaient leur financement de cette industrie alors que le secteur bancaire aux États-Unis et en Europe diminuait le sien. M. Van Acker a ajouté :

Les cinq grandes banques ont également contribué 3,9 fois moins au flux d'affaires aux entreprises écologiques par rapport aux entreprises d'énergie fossile au cours de cette période de 2020 à 2022. Encore une fois, c'est un ratio beaucoup plus élevé en comparaison des grandes banques américaines et européennes, lesquelles ont financé respectivement en moyenne 2,8 et 2 fois moins d'entreprises écologiques que d'entreprises d'énergie fossile¹⁷⁶.

Par contre, Bryan Radeczy a rappelé que les six plus grandes banques du Canada avaient siégé au Conseil d'action en matière de finance durable du gouvernement fédéral et avaient été membres de l'Alliance bancaire Net Zéro :

En finançant la transition climatique, les banques aident le Canada à atteindre ses objectifs de carboneutralité, et la société à répondre aux demandes énergétiques intermédiaires dans ce contexte d'instabilité mondiale¹⁷⁷.

Cela dit, Oxfam-Québec a signalé qu'en 2022, les cinq grandes banques du Canada « ont alloué plus de 165 milliards CAD au financement de projets liés aux combustibles fossiles¹⁷⁸ », ce qui, selon l'organisme, contribue à l'inégalité :

[L]es grandes institutions financières, en finançant l'industrie pétrogazière, contribuent de manière disproportionnée à une crise dont les effets sont les plus sévèrement ressentis par les populations les plus vulnérables. Les 10 % les plus riches de la

174 P. ex, Peter Dietsch, [mémoire présenté au Comité ENVI](#), septembre 2024; Oxfam-Québec, [mémoire présenté au Comité ENVI](#), 21 novembre 2024; ENVI, [Témoignages](#), 30 mai 2024, 1650 (Ellen Quigley); ENVI, [Témoignages](#), 30 mai 2024, 1640 (L'hon. Rosa Galvez, sénatrice); ENVI, [Témoignages](#), 30 mai 2024, 1540 (Daan Van Acker); ENVI, [Témoignages](#), 23 septembre 2024, 1215 (Julie Segal); ENVI, [Témoignages](#), 28 octobre 2024, 1105 (Keith Stewart); ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2024, 1650 (Richard Brooks).

175 ENVI, [Témoignages](#), 30 octobre 2024, 1645 (Karine Péloffy).

176 ENVI, [Témoignages](#), 30 mai 2024, 1540 (Daan Van Acker).

177 ENVI, [Témoignages](#), 28 octobre 2024, 1230 (Bryan Radeczy).

178 Oxfam-Québec, [mémoire présenté au Comité ENVI](#), 21 novembre 2024, p. 1–2.



population mondiale, dont les principales banques et leurs clients corporatifs, génèrent près de 50 % des émissions mondiales de CO₂, contre seulement 7 % pour les 50 % les plus pauvres¹⁷⁹.

10. CONCLUSION

Le Comité reconnaît que la réalité politique et économique mondiale en cette fin d'année 2025 diffère considérablement de ce qu'elle était lorsqu'il a décidé d'entreprendre son étude en 2023 et lorsqu'il a entendu les témoins en 2024. Néanmoins, on a voulu, dans le présent rapport, consigner les témoignages des nombreuses personnes qui, fortes de leur expérience et de leur savoir, ont participé à l'étude. La finance durable reste un enjeu d'actualité : elle fait partie des sujets abordés dans le budget de 2025 du Canada. Par ailleurs, le Comité reconnaît aussi qu'il n'est pas facile, simultanément, d'encourager le dynamisme de l'économie canadienne et de préconiser des mesures à prendre sans tarder pour lutter contre les changements climatiques. En effet, les entreprises veulent pouvoir prendre leurs décisions d'investissement dans un environnement réglementaire stable et prévisible, et les particuliers, avant d'investir leurs économies, veulent de plus en plus envisager des choix multiples et transparents. Le Comité espère que le présent rapport contribuera utilement aux discussions sur le cadre de finance durable dont a besoin le Canada.

À la lumière du contenu du présent rapport, le Comité fait les recommandations suivantes à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique ainsi qu'au ministre des Finances :

Recommandation 1

Que le système financier canadien soit réformé afin de respecter les engagements climatiques, comme le prévoit le projet de loi S-243, Loi sur la finance alignée sur le climat (44^e législature, 1^{re} session), qui fournirait elle-même un cadre réglementaire rigoureux basé sur la science pour réaliser des plans de transitions et des rapports d'étape annuels et qui répondrait aux préoccupations liées à l'écoblanchiment dans le domaine de l'action climatique.

Recommandation 2

Que le Bureau du surintendant des institutions financières reconsidère l'interprétation de son mandat, comme l'a suggéré le Commissaire à l'environnement et au

179 *Ibid.*

développement durable et publie des lignes directrices détaillées sur les plans de transition.

Recommandation 3

Que les gestionnaires de fonds de pension publics sous réglementation fédérale, en particulier l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, soient tenus de divulguer intégralement leurs investissements dans des fonds de capital-investissement.

Recommandation 4

Qu'un groupe de travail sur le développement durable soit créé au sein du Bureau de la concurrence et que les règles soient renforcées pour lutter contre l'écoblanchiment dans le secteur financier et pour sévir contre cette pratique.

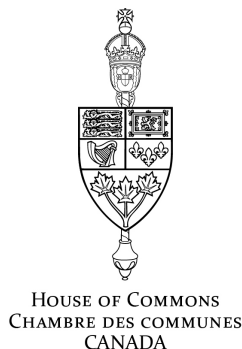
Le Comité formule aussi la recommandation suivante :

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada exclue les combustibles fossiles de l'élaboration de lignes directrices canadiennes sur l'investissement durable, tel que prescrit dans le budget de 2025.

ANNEXE A : LETTRES ENVOYÉES PAR LE COMITÉ AU GOUVERNEMENT EN 2024

**STANDING COMMITTEE ON
ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT**



**COMITÉ PERMANENT DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le jeudi 28 novembre 2024

L'honorable Steven Guilbeault, C.P., député
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Monsieur le Ministre,

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a consacré dix réunions, du jeudi 9 mai 2024 au lundi 25 novembre 2024, pour étudier les impacts climatiques et environnementaux reliés au système financier canadien. Le Comité a l'intention de présenter un rapport complet à la Chambre des communes au début de l'année 2025. Cependant, le Comité a estimé qu'il était important de fournir ses recommandations prioritaires à l'avance. Ces recommandations sont les suivantes :

1. La réforme du système financier canadien pour l'aligner sur les engagements climatiques, comme le prévoit le projet de loi S-243, la Loi sur la finance alignée sur le climat, qui fournirait elle-même un cadre réglementaire rigoureux basé sur la science pour réaliser des plans de transitions et rapports de progrès annuels et qui répondrait aux préoccupations d'écoblanchiment autour de l'action climatique;
2. Le Bureau du surintendant des institutions financières reconsidère l'interprétation de son mandat, comme l'a suggéré le Commissaire à l'environnement et au développement durable, et publie des lignes directrices détaillées sur les plans de transition;
3. Les gestionnaires de fonds de pension publics sous réglementation fédérale, en particulier l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, soient tenus de divulguer intégralement leurs investissements dans des fonds de capital-investissement;
4. Qu'un groupe de travail sur le développement durable soit créé au sein du Bureau de la concurrence et que les règles soient renforcées pour lutter contre l'écoblanchiment dans le secteur financier et pour sévir contre l'écoblanchiment.

Au nom du Comité, je tiens à vous remercier d'avoir pris en considération ces recommandations. Le Comité attend avec intérêt votre réponse détaillée dans les 30

131, rue Queen Street, Sixth Floor / Sixième étage, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-5023 Fax/télécopieur: 613-947-3089

ENVI@parl.gc.ca

jours suivant la réception, indiquant ce que votre ministère a déjà entrepris et ce qu'il a l'intention de mettre en place pour chacune des recommandations susmentionnées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

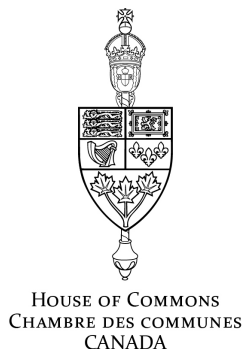
A handwritten signature in blue ink, appearing to read "F. Scarpaleggia", followed by a long horizontal flourish.

Francis Scarpaleggia, député
Président du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la
Chambre des communes

c.c. :

– L'honorable Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances

**STANDING COMMITTEE ON
ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT**



**COMITÉ PERMANENT DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le jeudi 28 novembre 2024

L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée
Ministre des Finances

Madame la Ministre,

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a consacré dix réunions, du jeudi 9 mai 2024 au lundi 25 novembre 2024, pour étudier les impacts climatiques et environnementaux reliés au système financier canadien. Le Comité a l'intention de présenter un rapport complet à la Chambre des communes au début de l'année 2025. Cependant, le Comité a estimé qu'il était important de fournir ses recommandations prioritaires à l'avance. Ces recommandations sont les suivantes :

1. La réforme du système financier canadien pour l'aligner sur les engagements climatiques, comme le prévoit le projet de loi S-243, la Loi sur la finance alignée sur le climat, qui fournirait elle-même un cadre réglementaire rigoureux basé sur la science pour réaliser des plans de transitions et rapports de progrès annuels et qui répondrait aux préoccupations d'écoblanchiment autour de l'action climatique;
2. Le Bureau du surintendant des institutions financières reconsidère l'interprétation de son mandat, comme l'a suggéré le Commissaire à l'environnement et au développement durable, et publie des lignes directrices détaillées sur les plans de transition;
3. Les gestionnaires de fonds de pension publics sous réglementation fédérale, en particulier l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, soient tenus de divulguer intégralement leurs investissements dans des fonds de capital-investissement;
4. Qu'un groupe de travail sur le développement durable soit créé au sein du Bureau de la concurrence et que les règles soient renforcées pour lutter contre l'écoblanchiment dans le secteur financier et pour sévir contre l'écoblanchiment.

Au nom du Comité, je tiens à vous remercier d'avoir pris en considération ces recommandations. Le Comité attend avec intérêt votre réponse détaillée dans les 30

jours suivant la réception, indiquant ce que votre ministère a déjà entrepris et ce qu'il a l'intention de mettre en place pour chacune des recommandations susmentionnées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Francis Scarpaleggia", followed by a long horizontal flourish.

Francis Scarpaleggia, député
Président du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la
Chambre des communes

c.c. :

– L'honorable Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement
climatique

ANNEXE B : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

44^e législature – 1^{ère} session

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel	2024/05/09	107
Andrew Chisholm, membre, Groupe d'experts du Canada sur la finance durable		
Barbara Zvan, présidente et directrice générale, Groupe d'experts du Canada sur la finance durable		
Bureau du vérificateur général	2024/05/09	107
Jerry V. DeMarco, commissaire à l'environnement et au développement durable		
Mathieu Lequain, directeur principal		
Jean-François Nadeau, directeur		
À titre personnel	2024/05/23	109
Eric Usher, dirigeant de l'initiative finance du pnue		
AlphaFixe Capital	2024/05/23	109
Sébastien Rhéaume, directeur principal		
Simon Senécal, gestionnaire, Investissement responsable, associé		
Bureau d'assurance du Canada	2024/05/23	109
Rachel Barry, gestionnaire, Relations gouvernementales		
Jason Clark, directeur national, Plaidoyer sur le changement climatique		
Chambre de commerce du Canada	2024/05/23	109
Jessica Brandon-Jepp, directrice principale, Politique des services fiscaux et financiers		
Bryan Detchou, directeur principal, Ressources naturelles, environnement et durabilité		

Organismes et individus	Date	Réunion
Impact Evaluation Lab Terrence Keeley, président	2024/05/23	109
Organisation de coopération et de développement économiques Hugh Miller, analyste	2024/05/23	109
À titre personnel Bruce Pardy, professeur de droit, Université Queen's Ellen Quigley, professeure-chercheuse, University of Cambridge	2024/05/30	110
Bureau du surintendant des institutions financières Peter Routledge, surintendant Stéphane Tardif, directeur général, Division du risque climatique	2024/05/30	110
Deloitte Céline Bak, associée, conseils en matière des risques, Incidence des ESG, Services financiers	2024/05/30	110
Goodman Sustainability Group Inc. Faith Goodman, directrice générale	2024/05/30	110
InfluenceMap Daan Van Acker, gestionnaire de programme	2024/05/30	110
Institut économique de Montréal Renaud Brossard, vice-président, Communications Krystle Wittevrongel, analyste senior en politiques publiques et leader du projet alberta	2024/05/30	110
Sénat Rosa Galvez, sénatrice	2024/05/30	110
Banque Canadienne Impériale de Commerce Victor Dodig, président et directeur général	2024/06/13	114
Banque Royale du Canada David McKay, président et directeur général	2024/06/13	114
Banque Scotia Scott Thomson, président et directeur général	2024/06/13	114

Organismes et individus	Date	Réunion
BMO Groupe financier Darryl White, directeur général	2024/06/13	114
Groupe Banque TD Bharat Masrani, président du groupe et directeur général	2024/06/13	114
À titre personnel Richard Dias, stratège macro mondiale Peter Dietsch, professeur, University of Victoria	2024/09/23	121
Carbon Tracker Initiative Michael Coffin, chef, secteurs pétrolier, gazier et minier	2024/09/23	121
Environmental Defence Canada Julie Segal, responsable de programme, Finance climatique	2024/09/23	121
Institut climatique du Canada Jonathan Arnold, directeur par intérim, Croissance propre	2024/09/23	121
Re•generation Gareth Gransauil, co-directeur exécutif	2024/09/23	121
À titre personnel Aswath Damodaran, professeur, Stern School of Business, New York University Nathan de Arriba-Sellier, directeur, Erasmus Platform for Sustainable Value Creation, Rotterdam School of Management, Erasmus University François Delorme, professeur associé Alex Edmans, professeur	2024/10/28	128
Association des banquiers canadiens Darren Hannah, vice-président principal, Stabilité financière et Politiques bancaires Bryan Radecky, directeur, Stabilité financière	2024/10/28	128
Centre québécois du droit de l'environnement Julien Beaulieu, avocat et chercheur	2024/10/28	128
Greenpeace Canada Keith Stewart, stratège principal en matière d'énergie	2024/10/28	128
CIRANO Anne-Marie Hubert, fellow invitée	2024/10/30	129

Organismes et individus	Date	Réunion
CVW CleanTech Akshay Dubey, directeur général	2024/10/30	129
Ecojustice Karine Péloffy, avocate et cheffe de projet finance durable	2024/10/30	129
EY Canada Heather Taylor, partenaire, Changement climatique et développement durable	2024/10/30	129
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante Jasmin Guénette, vice-président Affaires nationales	2024/10/30	129
L'Initiative canadienne de droit climatique Janis Sarra, professeure de droit émérite	2024/10/30	129
Shift Action for Pension Wealth and Planet Health Adam Scott, directeur exécutif	2024/10/30	129
Stand.earth Richard Brooks, directeur du financement climatique	2024/10/30	129
À titre personnel Hugues Chenet, professeur associé, IESEG School of Management Bryce C. Tingle, titulaire de la chaire n. murray edwards en droit des affaires, Faculté de droit, University of Calgary	2024/11/04	130
Comptables professionnels agréés du Canada Rosemary McGuire, vice-présidente, Expérience des membres	2024/11/04	130
Investors for Paris Compliance Renaud Gignac, conseiller principal	2024/11/18	132
Ministère de l'Environnement Nicolas Barbe, directeur, Politique économique, finances durables	2024/11/18	132
Ministère des Finances Clifton Lee-Sing, directeur, Marchés et valeurs mobilières, Division de la stabilité financière et des marchés des capitaux Kathleen Wrye, directrice, Politique des pensions, Division des crimes financiers et de la sécurité	2024/11/18	132

Organismes et individus	Date	Réunion
Principles for Responsible Investment Lindsey Walton, directrice, Amériques, Écosystèmes d'investissement responsable	2024/11/18	132
Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises Alice Chipot, directrice générale	2024/11/18	132
Shareholder Association for Research and Education Anthony Schein, chef de l'exploitation	2024/11/18	132

ANNEXE C : LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

44^e législature – 1^{ère} session

Dietsch, Peter

Ecojustice

Environmental Defence Canada

Grandmothers Act to Save the Planet

Greenpeace Canada

Investors for Paris Compliance

Oxfam-Québec

Shift Action for Pension Wealth and Planet Health

Société pour la nature et les parcs du Canada

Sortons la Caisse du carbone

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (*réunions n^{os} 19*) de la 45^e législature, 1^{ère} session, et (*réunions n^{os} 107, 109, 110, 114, 121, 128, 129, 130, 132 et 134*) de la 44^e législature, 1^{ère} session est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
Angelo Iacono

En tant que députés conservateurs membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, nous sommes fondamentalement en désaccord avec l'imposition de nouvelles obligations d'information en matière de taxonomie nette zéro aux banques, aux régimes de retraite et aux autres institutions financières du Canada, sans parler des coûts que cela entraînerait pour les entreprises qui doivent s'y conformer.

Ce rapport, né dans un contexte de bouleversements mondiaux et nationaux, menace d'imposer aux entreprises canadiennes des réglementations coûteuses qui font passer l'idéologie avant la réalité. Il s'agit d'un nouveau décret descendant émanant des tours d'ivoire, qui enrichit les consultants tout en étouffant les capitaux de ceux qui ont bâti la prospérité de ce pays. Ce sont eux qui sont les moteurs d'une richesse et d'emplois incommensurables, dont le succès soutient des millions de pensions et d'investissements quotidiens.

Si les députés libéraux membres du comité ne reconnaissent pas publiquement que leur objectif est de rendre l'accès au capital plus coûteux pour les entreprises, en particulier celles du secteur de l'énergie, nous n'avons pas peur d'appeler un chat un chat. La réalité est que leurs autres politiques en matière de changement climatique ont échoué, comme la taxe carbone pour les consommateurs et le plafonnement des émissions, et qu'ils ont maintenant mis leur obligation sur les véhicules électriques en veilleuse. Ils ont du mal à trouver un moyen de renforcer leurs références en matière de climat dans un domaine politique que la plupart des Canadiens ne verront pas, mais qui aura un impact sur l'économie.

Nous rejetons ces nouvelles mesures de taxonomie, car elles constituent une ingérence excessive qui nuirait à l'économie du Canada, aux pensions des citoyens et à leur sécurité financière. Au lieu d'alourdir la bureaucratie, le Canada devrait exploiter ses vastes ressources énergétiques pour stimuler la prospérité, créer des emplois et consolider sa place de leader mondial dans le domaine de l'énergie. Nous faisons confiance aux prêteurs et aux investisseurs canadiens pour naviguer dans la transition énergétique en cours tout en maximisant les rendements grâce à des entreprises et des projets légitimes et légaux.

Le rapport lui-même reconnaît les changements profonds qui se sont produits depuis la fin des audiences du comité en 2024, mais il ne parvient pas à en saisir toutes les implications et les coûts. Par ailleurs, la *Net-Zero Banking Alliance* (NZBA), pilier essentiel de la *Glasgow Financial Alliance for Net Zero* (GFANZ), lancée en 2021 par nul autre que Mark Carney en sa qualité d'envoyé spécial des Nations unies pour le financement et l'action climatique, a été dissoute en 2025 après une série de départs. Ces départs très médiatisés ont vidé la NZBA de sa substance, soulignant l'impossibilité de contraindre les institutions financières à prendre des engagements climatiques rigides qui les exposent à des poursuites judiciaires et à un contrôle réglementaire sans apporter de gains environnementaux significatifs.

Fondamentalement, la taxonomie proposée, définie dans le rapport comme un outil aidant les juridictions à déterminer ce qui constitue une activité économique « verte », est un carcan bureaucratique. Elle obligerait les banques, les fonds de pension comme l'Office

d'investissement du régime de pensions du Canada et d'autres entités à classer leurs investissements en fonction de critères climatiques et de biodiversité, ce qui entraînerait des obligations de divulgation sur tout, des émissions de GES aux risques liés à la nature. Cette approche ignore les conflits d'intérêts critiques soulignés par des témoins tels que Richard Dias, stratège macroéconomique mondial avec plus de 18 ans d'expérience.

M. Dias a souligné que de nombreux partisans de ces mesures sont liés à des entreprises qui devraient tirer un profit direct des réglementations qui en résulteraient, non pas en réduisant les émissions mondiales ou en atteignant les objectifs de l'accord de Paris, mais grâce aux heures facturables et aux honoraires générés par la gestion du fardeau réglementaire accru. Comme il l'a fait remarquer, ces entités ont une obligation fiduciaire envers leurs clients et leurs actionnaires, mais la taxonomie contraindrait les institutions financières à subordonner ces intérêts à des objectifs politiques, ce qui est contraire à l'éthique. Les gestionnaires d'investissement ont l'obligation légale de maximiser les rendements pour les investisseurs et les retraités, et ne sont pas mandatés par le gouvernement pour exercer leur pouvoir au profit de priorités sociales ou environnementales, aussi nobles soient-elles. Imposer un tel changement pourrait entraîner des pertes nettes pour les clients tout en enrichissant les consultants, ce qui reviendrait en fait à légiférer par des moyens détournés à un moment où le Canada est confronté à une crise de productivité.

Mais qui en paiera le prix ? Les Canadiens ordinaires. Ces exigences feraient grimper les coûts de conformité, qui se répercuteraient sur les frais hypothécaires, les prêts et l'épargne-retraite. Les caisses de retraite, qui gèrent déjà des milliards d'actifs, seraient tenues de divulguer entièrement leurs investissements dans des fonds de capital-investissement, ce qui pourrait détourner des ressources de la maximisation des rendements vers la gestion d'une paperasserie sans fin. Nous reconnaissons également que les entreprises devront supporter des coûts pour fournir les informations nécessaires.

Les petites et moyennes entreprises canadiennes sont de plus en plus touchées par l'approche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), en particulier celles liées à la divulgation d'informations sur le climat. Si les règles obligatoires directes imposées par des organismes tels que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le Bureau du surintendant des institutions financières visent principalement les sociétés cotées en bourse et les institutions financières réglementées au niveau fédéral, les petites entreprises se retrouveront prises entre deux feux en raison des exigences imposées à la chaîne d'approvisionnement. Les grandes entreprises exigent des données ESG de la part de leurs fournisseurs afin de remplir leurs propres obligations en matière de déclaration des émissions de scope 3 (émissions de la chaîne de valeur), ce qui crée des pressions indirectes en matière de conformité.

L'approche ESG, en particulier pour les informations relatives au climat, comporte plusieurs niveaux :

- Collecte et calcul des données : suivi des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les domaines 1 (direct), 2 (indirect provenant de l'énergie) et 3 (chaîne d'approvisionnement). Cela nécessite des logiciels, des audits et une expertise.
- Rapports et assurance : préparation des informations, vérification des données et intégration dans les rapports annuels ou les déclarations.
- Formation et conseil : développement des compétences internes ou recrutement d'experts pour la comptabilisation des émissions, l'évaluation des risques et l'alignement sur les normes.
- Maintenance continue : mises à jour annuelles, analyses de scénarios et adaptations aux réglementations en constante évolution.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a exprimé de vives inquiétudes au sujet du système de taxonomie proposé, soulignant ses répercussions négatives indirectes potentielles sur les petites et moyennes entreprises (PME), notamment en raison des obstacles accrus à l'accès au financement dans des secteurs comme l'agriculture, en raison des exigences supplémentaires en matière de rapports environnementaux qui amplifient les formalités administratives et les coûts comptables. Les membres de la FCEI s'opposent massivement à l'augmentation des formalités administratives, des formulaires de divulgation et des contraintes de conformité lors des demandes de prêt, car les enquêtes indiquent que les niveaux élevés de bureaucratie et de taxes limitent déjà considérablement les ventes et la croissance, ce qui rend difficile pour les entreprises de rester à flot dans le contexte économique actuel.

Ils rejettent l'idée selon laquelle les PME ne font pas assez pour réduire leur impact environnemental, soulignant que de nombreux propriétaires se soucient profondément de la durabilité et mettent en œuvre de manière proactive des mesures telles que l'augmentation du recyclage et de la réutilisation, la rénovation des installations pour réduire la consommation d'énergie, la réduction de l'utilisation du plastique et l'adoption d'équipements plus écologiques.

Au-delà de ces coûts, cette taxonomie va à l'encontre de la voie empruntée par le Canada pour devenir une superpuissance énergétique. Notre pays dispose de vastes réserves de pétrole, de gaz naturel et de minéraux essentiels à la sécurité énergétique mondiale. Pourtant, l'accent mis par le rapport majoritaire sur « les impacts du système financier canadien sur le changement climatique et l'environnement » décourage implicitement les investissements dans ces domaines. C'est une vision à court terme, surtout si l'on considère la loi des conséquences imprévues décrite par M. Dias : les politiques énergétiques vertes, telles qu'elles sont actuellement structurées, ont été la plus grande aubaine pour les entreprises de combustibles fossiles depuis l'avènement des vols transatlantiques. En privant les entreprises pétrolières publiques de capitaux afin de limiter l'offre, sans rien faire pour freiner la demande croissante (les humains consomment 101 millions de barils de pétrole par jour, un chiffre en augmentation), ces politiques ont fait grimper les prix du pétrole, entraînant des flux de trésorerie records, une explosion des rendements des flux de trésorerie disponibles et des profits sans précédent.

En tant que conservateurs, nous pensons que le Canada devrait exporter une énergie propre et fiable vers ses alliés, réduisant ainsi les émissions mondiales en remplaçant les sources plus polluantes provenant de régimes autoritaires. Imposer des obligations de divulgation pourrait faire passer les investissements énergétiques pour « à haut risque », les privant ainsi de capitaux et détruisant des emplois en Alberta, en Saskatchewan, à Terre-Neuve-et-Labrador et ailleurs. Au lieu de nous laisser piéger par la taxonomie, donnons la priorité aux pipelines, aux terminaux GNL et à l'innovation afin de faire du Canada le fournisseur d'énergie incontournable au niveau mondial, créant ainsi une richesse qui pourrait financer la gestion environnementale selon nos propres conditions.

En exprimant notre désaccord avec ce rapport, nous exhortons le gouvernement à rejeter la taxonomie et les obligations de divulgation. Le Canada dispose des ressources, de l'ingéniosité et de la main-d'œuvre nécessaires pour devenir une superpuissance énergétique, alimentant la croissance mondiale tout en gérant notre environnement de manière responsable. Concentrons-nous sur la réduction de la paperasse, l'approbation des projets et l'attraction des investissements, plutôt que d'ériger de nouvelles barrières bureaucratiques qui mettent tout cela en péril.

Le rapport avertit que les effets du changement climatique sont une préoccupation sérieuse pour les Canadiens. Nous sommes d'accord. La solution réside toutefois dans la force économique, et non dans les contraintes financières. En libérant notre secteur énergétique de classe mondiale, nous pouvons générer la richesse nécessaire pour financer l'adaptation, l'innovation et la conservation sans détruire les moyens de subsistance.

Dans le même temps, imposer des programmes de neutralité carbone par le biais des fonds de pension et d'investissement constitue une menace sérieuse pour l'épargne-retraite des Canadiens. Comme l'a entendu le comité, l'approche ESG a pris environ 250 points de base de retard par an sur les marchés généraux, mettant en péril des centaines de milliards de dollars d'économies durement gagnées. Nous exhortons le gouvernement à se concentrer sur le monde réel plutôt que de poursuivre des visions utopiques. Le désinvestissement des ressources canadiennes n'apporte rien à l'environnement et devrait alarmer tous les Canadiens. Il ne fait que transférer des emplois et des émissions vers des juridictions plus polluantes, tout en réduisant les pensions des enseignants, des infirmières et des commerçants.

Le Canada peut être à la pointe de l'action climatique et de la prospérité, mais seulement si nous cessons de pénaliser les industries qui peuvent financer les deux.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS

RAPPORT SUR L'ÉTUDE SUR LA FINANCE ALIGNÉE SUR LE CLIMAT DE LA 44E LÉGISLATURE

12-12-2025

Recommandations supplémentaires retenues

Le Bloc Québécois souhaite bonifier les recommandations du rapport actuel par les recommandations suivantes:

1.	Que la mise en œuvre intégrale des recommandations finales du Groupe d'experts sur la finance durable du Canada soit accélérée, et que le Projet de loi fédéral S-243 de la 44e législature (Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois) soit adopté et appliqué le plus rapidement possible.
2.	Qu'une obligation légale de compiler et de divulguer l'entièreté de leurs émissions opérationnelles et financées (niveaux 1, 2 et 3 pour tous les secteurs, toutes les classes d'actifs et selon une couverture géographique complète) soit imposée aux institutions de dépôt canadiennes.
3.	Que la définition et la portée de l'obligation fiduciaire des Institutions de dépôt canadiennes (IDD) soient, comme le proposent également le Groupe d'experts sur la finance durable du Canada, clarifiées et au besoin, modifiées afin d'y établir et/ou d'y accroître l'importance relative accordée aux risques climatiques.
4.	Que chaque Institutions de dépôt canadiennes (IDD) canadienne ait l'obligation d'élaborer, d'adopter et de publier d'ici 2025 un plan d'action visant le réalignment de l'ensemble de ses portefeuilles sur l'Accord de Paris (neutralité carbone d'ici 2050) et détaillant de manière précise les moyens d'y arriver, ainsi que les cibles quinquennales intermédiaires à atteindre pour ce faire.
5.	Que les institutions financières, les régimes de retraite et les grandes entreprises sous juridiction fédérale aient l'obligation d'élaborer, d'adopter et de publier d'ici 2027 un plan d'action visant le réalignment de l'ensemble de ses portefeuilles sur l'Accord de Paris et détaillant de manière précise les moyens d'y arriver, ainsi que les cibles quinquennales intermédiaires à atteindre pour ce faire. Que le plan d'action comprenne également une divulgation des risques, opportunités et impacts climatiques. Que les plans climatiques crédibles soient examinés par les organismes de réglementation appropriés.
6.	Que le gouvernement fédéral ainsi que ses leurs sociétés de la Couronne et autres sociétés d'État financières, se désengagent totalement du secteur des énergies fossiles dès 2026 et élaborent et publient des plans climatiques crédibles et en fassent rapport, sous réserve de leur examen et de leur approbation par la ministre des Finances avec la participation du Groupe consultatif pour la carboneutralité (GCPC)

7.	Que le gouvernement fédéral adopte des règlements en vertu de la Loi sur la concurrence pour définir quelles méthodes et indicateurs doivent être utilisés par les entreprises et institutions financières pour corroborer leurs allégations environnementales, et exiger que les preuves au soutien de ces allégations soient proactivement divulguées au public.
8.	Que le gouvernement fédéral s'engage à protéger et restaurer la biodiversité dans le cadre de toutes les activités financières sous sa juridiction. Ces stratégies devraient être élaborées en partenariat étroit avec les peuples autochtones, dont les droits et les connaissances contribuent à la régénération et à la gestion responsable des terres.
9.	Que l'Agence de la consommation en matière financière du Canada intègre les questions environnementales dans ses activités de sensibilisation.
10.	Que la gouvernance de l'organisme tiers sélectionné pour diriger l'élaboration de lignes directrices canadiennes sur l'investissement durable tel que prescrit dans le Budget 2025, soit transparente, fondée sur la science, axée sur les résultats et dotée de ressources financières suffisantes pour que la taxonomie canadienne soit crédible et utilisable. Elle doit être structurée de manière qu'aucun groupe ne puisse faire obstacle à des décisions opportunes, objectives et fondées sur la science pendant l'élaboration de la taxonomie. Elle doit donc être indépendante du secteur financier et inclure un ou des organismes à but non lucratifs climatiques.
11.	Que soit exclus le nucléaire, en plus des combustibles fossiles, dans l'élaboration de lignes directrices canadiennes sur l'investissement durable tel que prescrit dans le Budget 2025.
12.	Que les ressources utilisées pour réduire les émissions dans le développement des énergies fossiles, comme le gaz naturel liquéfié, le nucléaire le gaz et le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) ne soient pas être prises en compte dans la taxonomie, les investissements verts et dans la transition.
13.	Que le gouvernement utilise les incitatifs fiscaux pour sortir les investissements dans les énergies fossiles : En offrant une déduction fiscale plus importante (plutôt que 100%) pour les cotisations aux REERs certifiés durables et de diminuer à 80% la déduction fiscale pour les cotisations aux REERs dont les investissements incluent des activités liées aux combustibles fossiles. Après une période permettant aux gestionnaires de s'ajuster, étendre cette règle aux cotisations aux caisses de retraite;
14.	Que le mandat de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada soit modifié pour y inclure des objectifs de développement durable et la sortie graduelle des investissements dans les énergies fossiles.
15.	Que le gouvernement fédéral charge le Bureau de la concurrence d'entreprendre un dialogue avec les Autorités canadiennes des valeurs mobilières sur les moyens de lutter contre les pratiques d'écoblanchiment.
16.	Que le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et la Banque du Canada dirigent un programme élargi de simulation de crise et d'analyse de scénarios de réchauffement climatique.
17.	Que le gouvernement précise ses engagements et ses investissements en matière de résilience climatique, notamment en ce qui a trait au programme national d'assurance pour les propriétés à haut risque d'inondation et au logement.

18.	Qu'un bilan annuel des investissements stimulés par les politiques du gouvernement, selon la taille de l'entreprise, soit publié.
-----	---

